

Journal Officiel de la République Tunisienne

TRADUCTION FRANÇAISE POUR INFORMATION

Mardi 9 rabiaa I 1439 – 28 novembre 2017

160^{ème} année

N° 95

Sommaire

Instance Provisoire du Contrôle de la Constitutionnalité des Projets de Loi

Décision de l'Instance Provisoire du Contrôle de la Constitutionnalité des Projets de Loi n° 2017-9 du 23 novembre 2017, concernant le projet de loi organique n° 2016-30, relatif aux dispositions communes entre les instances constitutionnelles indépendantes 4060

Décrets et Arrêtés

Présidence de la République

Décret Présidentiel n° 2017-247 du 25 novembre 2017, portant nomination de membres du gouvernement 4061

Ministère de la Justice

Cessation de fonctions d'un chef de greffe de tribunal 4061

Ministère de la Défense Nationale

Arrêté du ministre de la défense nationale et du ministre de l'énergie, des mines et des énergie renouvelables du 27 novembre 2017, portant fixation de la liste des sites de production et des installations sensibles et vitales déclarés zones militaires interdites et délimitation de leur coordonnées..... 4061

Nomination d'un membre au conseil d'entreprise de l'office de développement de Rjim Maâtoug 4064

Ministère de l'Intérieur	
Nomination de gouverneurs	4064
Cessation de fonctions de gouverneurs	4064
Arrêtés du ministre de l'intérieur du 29 septembre 2017, portant délégation de signature	4064
Ministère des Affaires Etrangères	
Cessation de fonctions d'un d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire	4084
Nomination d'ambassadeurs extraordinaires et plénipotentiaires	4084
Nomination de consuls généraux.....	4085
Nomination de consuls.....	4086
Ministère des Affaires Religieuses	
Nomination de membres du comité scientifique national chargé de proposer le lauréat du prix mondial de la Tunisie pour les études islamiques	4086
Nomination d'un sous-directeur	4086
Nomination d'un chef de service.....	4086
Ministère des Finances	
Décret gouvernemental n° 2017-1281 du 23 novembre 2017 , modifiant le décret gouvernemental n° 2017-419 du 10 avril 2017, fixant les listes des équipements et les conditions de bénéfice des incitations prévues par les articles 3, 4 et 5 de la loi n° 2017-8 du 14 février 2017, relative à la refonte du dispositif des avantages fiscaux	4087
Décret gouvernemental n° 2017-1282 du 27 novembre 2017 , portant modification du décret gouvernemental n° 2016-1400 du 26 décembre 2016 relatif à la répartition des crédits du budget de l'Etat ouverts par la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, telle que modifiée par la loi n° 2017-63 du 16 novembre 2017 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2017	4087
Décret gouvernemental n° 2017-1283 du 27 novembre 2017 , portant répartition par article des crédits d'engagement et de paiement couverts par des ressources extérieures affectées pour l'année 2016 à l'intérieur de la neuvième partie « dépenses de développement sur ressources extérieures affectées ».....	4096
Nomination d'un directeur	4100
Tableaux d'emplois fonctionnels à la direction générale des impôts	4100
Nomination de chefs de bureaux de contrôle des impôts.....	4100
Nomination de mandataires aux services extérieurs de la direction générale des impôts.....	4103
Nomination de rapporteurs à la direction générale des impôts	4107
Nomination de vérificateurs à la direction générale des impôts	4108
Ministère du Commerce	
Nomination de directeurs généraux	4111
Cessation de fonctions de chargés de mission	4112
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	
Nomination de directeurs généraux.....	4112
Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche	
Nomination d'un directeur	4112
Nomination de sous-directeurs	4112
Nomination d'un chef de service.....	4113
Nomination d'assistants hospitalo-universitaires en médecine vétérinaire	4113
Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire	
Nomination de directeurs généraux	4113
Nomination d'un sous-directeur	4113

Ministère des Affaires Sociales	
Liste de promotion au grade de secrétaire d'administration au titre de l'année 2015	4113
Ministère des Technologies de la Communication et de l'Economie Numérique	
Nomination d'un directeur général	4113
Ministère des Affaires Culturelles	
Nomination de chargés de mission	4113
Nomination de directeurs généraux	4114
Ministère du Transport	
Nomination d'un directeur général	4114
Cessation de fonctions d'un chargé de mission	4114
Nomination d'un directeur	4114
Nomination de sous-directeurs	4114
Nomination d'un chef de service	4114
Ministère des Affaires de la Jeunesse et du Sport	
Nomination d'un directeur général	4114
Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance	
Nomination de sous-directeurs	4115
Ministère des Relations avec les Instances Constitutionnelles et la Société Civile et des Droits de l'Homme	
Nomination d'un directeur général	4115
Ministère des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières	
Nomination d'un directeur	4115
Nomination d'un sous-directeur	4115
Nomination de chefs de service	4115
Nomination d'ingénieurs généraux	4116
Nomination d'administrateurs en chef	4116

instance provisoire du contrôle de la constitutionnalité des projets de loi

Décision de l'Instance Provisoire du Contrôle de la Constitutionnalité des Projets de Loi n° 2017-9 du 23 novembre 2017, concernant le projet de loi organique n° 2016-30, relatif aux dispositions communes entre les instances constitutionnelles indépendantes ⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Le texte est publié uniquement en langue arabe.

décrets et arrêtés

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Décret Présidentiel n° 2017-247 du 25 novembre 2017, portant nomination de membres du gouvernement.

Le Président de la République,

Vu la constitution et notamment son article 89,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret Présidentiel n° 2017-124 du 12 septembre 2017, portant nomination de membres du gouvernement,

Vu la délibération de l'assemblée des représentants du peuple du 24 novembre 2017, portant octroi de confiance à des membres du gouvernement.

Prend le décret Présidentiel dont la teneur suit :

Article premier - Sont nommés membres au gouvernement :

- Monsieur Imed Hammami : ministre de la santé,
- Monsieur Slim Feriani : ministre de l'industrie et des petites et moyennes entreprises.

Art. 2 - Le présent décret Présidentiel sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 25 novembre 2017.

Le Président de la République

Mohamed Béji Caïd Essebsi

MINISTERE DE LA JUSTICE

Par arrêté du ministre de la justice du 28 novembre 2017.

Est mis fin à la nomination de Monsieur Allala Brahmi, administrateur conseiller de greffe de juridiction, des fonctions de chef de greffe du tribunal de première instance de Gafsa, à compter du 1^{er} novembre 2017.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Arrêté du ministre de la défense nationale et du ministre de l'énergie, des mines et des énergie renouvelables du 27 novembre 2017, portant fixation de la liste des sites de production et des installations sensibles et vitales déclarés zones militaires interdites et délimitation de leur coordonnées.

Le ministre de la défense nationale et le ministre de l'énergie, des mines et des énergies renouvelables,

Vu la constitution,

Vu le décret n° 75-671 du 25 septembre 1975, fixant les attributions du ministre de la défense nationale,

Vu le décret gouvernemental n° 2016-294 du 9 mars 2016, portant création du ministère l'énergie, des mines et fixant ses attribution et les structures qui lui sont rattachées,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret gouvernemental n° 2017-70 du 19 janvier 2017, relatif au conseil de sécurité nationale,

Vu le décret Présidentiel n° 2017-90 du 3 juillet 2017, portant proclamation des sites de production et des installations sensibles et vitales des zones militaires interdites et notamment son article 2,

Vu le décret Présidentiel n° 2017-124 du 12 septembre 2017, portant nomination de membres du gouvernement,

Vu l'avis du conseil de sécurité nationale.

Arrêtent :

Article premier - Sont proclamées des zones militaires interdites, à compter de la date du présent arrêté et jusqu'à la fin des causes qui les justifient, les sites de production et des installations sensibles tels que leurs coordonnées sont fixées dans le tableau ci-joint ainsi que les régions avoisinantes.

Art. 2 - Le ministre de l'énergie, des mines et des énergies renouvelables est chargé de s'assurer de l'exécution des travaux d'aménagement demandés, et du suivi des travaux d'entretien périodique exigés dans les sites indiqués à l'article premier du présent arrêté.

Art. 3 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 27 novembre 2017.

Le ministre de la défense nationale

Abdelkarim Zbidi

*Le ministre de l'énergie, des mines et
des énergies renouvelables*

Khaled Kaddour

Vu

Le Chef du Gouvernement

Youssef Chahed

Le gouvernorat	L'emplacement	Les repères	
		X	Y
Gabès	Vanne de Sectionnement BOULAHBEL	565002	3703245
		565030	3703252
		565021	3703297
		564994	3703294
	Centre de Traitement OM ECHIAH	563774	3710361
		563474	3710304
		563426	3710062
		563456	3709956
		563825	3710009
Kébili	Vanne de Sectionnement EI ARGOUB	525859	3701727
		525858	3701704
		525893	3701702
		525894	3701725
	Centre de Traitement EL FRANIG	459522	3698966
		459261	3699557
		457836	3699830
		456878	3699823
		456935	3698661
	Vanne de Sectionnement EI GOLAA	499490	3706136
		499500	3706142
		499496	3706148
		499485	3706142
	Centre de Traitement et de Stockage BAGOL	520027	3667649
		519861	3667563
		519797	3667624
		519972	3667768
		520040	3667809
		520056	3667796
	Centre de Traitement et de Stockage TARFA	521491	3685124
		521490	3684992
		521843	3684484
		521906	3684534
		522098	3684829
		521941	3684996
	Vanne de Sectionnement PK 631	570939	3668789
		570955	3668789
		570953	3668812
		570936	3668811
	Vanne de Sectionnement PK 597	569183	3635268
		569208	3635265
		569210	3635293
		569186	3635296
Tataouine	Station de Pompage EI KAMOUR	564255	3595594
		564536	3595532
		564528	3596014
		564235	3596006
		564155	3595730
		564158	3595707

Par arrêté du ministre de la défense nationale du 28 novembre 2017.

Monsieur Faouzi Ghrab, directeur général de l'office de développement du Sud, est nommé membre au conseil d'entreprise de l'office de développement de Rjim Maâtoug, et ce, en remplacement de Monsieur Mohamed Riahi.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Par décret gouvernemental n° 2017-1276 du 23 novembre 2017.

Monsieur Samir Boukadida est chargé des fonctions de gouverneur au gouvernorat de Kasserine, à compter du 21 juin 2017.

Par décret gouvernemental n° 2017-1277 du 23 novembre 2017.

Monsieur Adel Ouirghi est chargé des fonctions de gouverneur au gouvernorat de Tataouine, à compter du 2 juin 2017.

Par décret gouvernemental n° 2017-1278 du 23 novembre 2017.

Monsieur Hassen Khedimi est déchargé des fonctions de gouverneur au gouvernorat de Kasserine, à compter du 21 juin 2017.

Par décret gouvernemental n° 2017-1279 du 23 novembre 2017.

Monsieur Mohamed Ali Barhoumi est déchargé des fonctions de gouverneur au gouvernorat de Tataouine, à compter du 2 juin 2017.

Arrêté du ministre de l'intérieur du 29 septembre 2017, portant délégation de signature.

Le ministre de l'intérieur,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-543 du 1^{er} avril 1991, portant organisation du ministère de l'intérieur, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2017-737 du 9 juin 2017,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret Présidentiel n° 2017-124 du 12 septembre 2017, portant nomination de membres du gouvernement,

Vu l'arrêté du 11 janvier 2016, chargeant Monsieur Bacem Zaghdoudi, administrateur en chef, des fonctions de directeur des ressources humaines à la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de l'intérieur,

Vu l'arrêté du 4 mai 2017, portant nomination de Monsieur Bacem Zaghdoudi, administrateur en chef de l'intérieur au grade d'administrateur général de l'intérieur.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe deux de l'article premier du décret n° 75-384 du 17 juin 1975 susvisé, Monsieur Bacem Zaghdoudi, administrateur général de l'intérieur, chargé des fonctions de directeur des ressources humaines à la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de l'intérieur, est habilité à signer par délégation du ministre de l'intérieur, tous les actes entrant dans le cadre des attributions de la direction des ressources humaines, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et prend effet à compter du 12 septembre 2017.

Tunis, le 29 septembre 2017.

Le ministre de l'intérieur

Lotfi Braham

Arrêté du ministre de l'intérieur du 29 septembre 2017, portant délégation de signature.

Le ministre de l'intérieur,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-543 du 1^{er} avril 1991, portant organisation du ministère de l'intérieur, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2017-737 du 9 juin 2017,

Vu le décret n° 2013-246 du 9 janvier 2013, chargeant Monsieur Slimane Arbi, gestionnaire conseiller de documents et d'archives, des fonctions de directeur de la documentation et des archives au ministère de l'intérieur,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret Présidentiel n° 2017-124 du 12 septembre 2017, portant nomination de membres du gouvernement,

Vu l'arrêté du 29 octobre 2013, portant promotion de Monsieur Slimane Arbi, gestionnaire conseiller de documents et d'archives au grade de gestionnaire en chef de documents et d'archives à compter du 23 septembre 2013.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe deux de l'article premier du décret n° 75-384 du 17 juin 1975 susvisé, Monsieur Slimane Arbi, gestionnaire en chef de documents et d'archives, chargé des fonctions de directeur de la documentation et des archives au ministère de l'intérieur, est habilité à signer par délégation du ministre de l'intérieur, tous les actes entrant dans le cadre des attributions de la direction de la documentation et des archives, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et prend effet à compter du 12 septembre 2017.

Tunis, le 29 septembre 2017.

Le ministre de l'intérieur

Lotfi Brahem

Arrêté du ministre de l'intérieur du 29 septembre 2017 portant délégation de signature.

Le ministre de l'intérieur,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-543 du 1^{er} avril 1991, portant organisation du ministère de l'intérieur, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2017-737 du 9 juin 2017,

Vu le décret n° 2013-1974 du 16 mai 2013, chargeant Monsieur Mohamed Khemaies, conseiller des services publics, des fonctions de chef de l'unité de la programmation de la planification et de la tutelle au secrétariat général au ministère de l'intérieur avec rang et prérogatives de directeur et bénéficie des indemnités et avantages accordés à ce dernier,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret Présidentiel n° 2017-124 du 12 septembre 2017, portant nomination de membres du gouvernement.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe deux de l'article premier du décret n° 75-384 du 17 juin 1975 susvisé, Monsieur Mohamed Khemaies, conseiller des services publics, chargé des fonctions de chef de l'unité de la programmation de la planification et de la tutelle au secrétariat général au ministère de l'intérieur, est habilité à signer par délégation du ministre de l'intérieur, tous les actes entrant dans le cadre des attributions de l'unité de la programmation de la planification et de la tutelle au secrétariat général, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et prend effet à compter du 12 septembre 2017.

Tunis, le 29 septembre 2017.

Le ministre de l'intérieur

Lotfi Brahem

Arrêté du ministre de l'intérieur du 29 septembre 2017, portant délégation de signature.

Le ministre de l'intérieur,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-543 du 1^{er} avril 1991, portant organisation du ministère de l'intérieur, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2017-737 du 9 juin 2017,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret Présidentiel n° 2017-124 du 12 septembre 2017, portant nomination de membres du gouvernement,

Vu l'arrêté du 15 septembre 2016, chargeant Monsieur Hichem Marrak, administrateur conseiller de l'intérieur, des fonctions de directeur des bâtiments et des équipements à la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de l'intérieur.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe deux de l'article premier du décret n° 75-384 du 17 juin 1975 susvisé, Monsieur Hichem Marrak, administrateur conseiller de l'intérieur, chargé des fonctions de directeur des bâtiments et des équipements, à la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de l'intérieur, est habilité à signer par délégation du ministre de l'intérieur, tous les actes entrant dans le cadre des attributions de direction des bâtiments et des équipements, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et prend effet à compter du 12 septembre 2017.

Tunis, le 29 septembre 2017.

Le ministre de l'intérieur

Lotfi Braham

Arrêté du ministre de l'intérieur du 29 septembre 2017, portant délégation de signature.

Le ministre de l'intérieur,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-543 du 1^{er} avril 1991, portant organisation du ministère de l'intérieur, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2017-737 du 9 juin 2017,

Vu le décret gouvernemental n° 2015-143 du 13 mai 2015, chargeant Monsieur Mohsen Moez Mili, administrateur conseiller, des fonctions de chef de l'unité de la coordination, de la logistique et des marchés au secrétariat général au ministère de l'intérieur avec rang et prérogatives de directeur et bénéficie des indemnités et avantages accordés à ce dernier,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret Présidentiel n° 2017-124 du 12 septembre 2017, portant nomination de membres du gouvernement,

Vu l'arrêté du 23 mars 2016, portant promotion de Monsieur Mohsen Moez Mili, d'administrateur conseiller de l'intérieur, au grade d'administrateur en chef de l'intérieur.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe deux de l'article premier du décret n° 75-384 du 17 juin 1975 susvisé, Monsieur Mohsen Moez Mili, administrateur en chef de l'intérieur, chargé des fonctions de chef de l'unité de la coordination, de la logistique et des marchés au secrétariat général au ministère de l'intérieur, est habilité à signer par délégation du ministre de l'intérieur, tous les actes entrant dans le cadre des attributions de l'unité de la coordination, de la logistique et des marchés au secrétariat général, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et prend effet à compter du 12 septembre 2017.

Tunis, le 29 septembre 2017.

Le ministre de l'intérieur

Lotfi Brahem

Arrêté du ministre de l'intérieur du 29 septembre 2017, portant délégation de signature.

Le ministre de l'intérieur,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-543 du 1^{er} avril 1991, portant organisation du ministère de l'intérieur, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2017-737 du 9 juin 2017,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret Présidentiel n° 2017-124 du 12 septembre 2017, portant nomination de membres du gouvernement,

Vu l'arrêté du 17 mars 2016, chargeant Monsieur Kacem Zahri, médecin major de la santé publique, des fonctions de directeur des services de santé au ministère de l'intérieur.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe deux de l'article premier du décret n° 75-384 du 17 juin 1975 susvisé, Monsieur Kacem Zahri, médecin major de la santé publique, chargé des fonctions de directeur des services de santé au ministère de l'intérieur, est habilité à signer par délégation du ministre de l'intérieur tous les actes entrant dans le cadre des attributions de la direction des services de santé, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et prend effet à compter du 12 septembre 2017.

Tunis, le 29 septembre 2017.

Le ministre de l'intérieur

Lotfi Brahem

Arrêté du ministre de l'intérieur du 29 septembre 2017, portant délégation de signature.

Le ministre de l'intérieur,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-543 du 1^{er} avril 1991, portant organisation du ministère de l'intérieur, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2017-737 du 9 juin 2017,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret Présidentiel n° 2017-124 du 12 septembre 2017, portant nomination de membres du gouvernement,

Vu l'arrêté du 15 août 2016, chargeant Monsieur Aymen Ayari, conseiller des services publics, des fonctions de sous-directeur du budget à la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de l'intérieur.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe deux de l'article premier du décret n° 75-384 du 17 juin 1975 susvisé, Monsieur Aymen Ayari, conseiller des services publics, chargé des fonctions de sous-directeur du budget à la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de l'intérieur, est habilité à signer par délégation du ministre de l'intérieur, tous les actes entrant dans le cadre des attributions de la sous-direction du budget et les propositions d'engagements et leurs annulations, les fiches signalétiques, les fiches de blocage des crédits et leurs annulations, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et prend effet à compter du 12 septembre 2017.

Tunis, le 29 septembre 2017.

Le ministre de l'intérieur

Lotfi Brahém

Arrêté du ministre de l'intérieur du 29 septembre 2017, portant délégation de signature.

Le ministre de l'intérieur,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-543 du 1^{er} avril 1991, portant organisation du ministère de l'intérieur, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2017-737 du 9 juin 2017,

Vu le décret n° 2013-3774 du 18 septembre 2013 chargeant Madame Saïda Klibi épouse Mnasri, administrateur conseiller, des fonctions de sous-directeur des concours, des examens professionnels, de la formation et du recyclage à la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de l'intérieur.

Vu le décret n° 2014-1429 du 23 avril 2014, portant nomination de Madame Saïda Klibi épouse Mnasri, administrateur conseiller, au grade d'administrateur en chef.

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret Présidentiel n° 2017-124 du 12 septembre 2017, portant nomination de membres du gouvernement.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe deux de l'article premier du décret n° 75-384 du 17 juin 1975 susvisé, Madame Saïda Klibi épouse Mnasri, administrateur en chef de

l'intérieur, chargée des fonctions de sous-directeur des concours, des examens professionnels, de la formation et du recyclage à la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de l'intérieur, est habilitée à signer par délégation du ministre de l'intérieur, tous les actes entrant dans le cadre des attributions de la sous-direction des concours, des examens professionnels, de la formation et du recyclage, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et prend effet à compter du 12 septembre 2017.

Tunis, le 29 septembre 2017.

Le ministre de l'intérieur

Lotfi Brahém

Arrêté du ministre de l'intérieur du 29 septembre 2017, portant délégation de signature.

Le ministre de l'intérieur,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-543 du 1^{er} avril 1991, portant organisation du ministère de l'intérieur, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2017-737 du 9 juin 2017,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret Présidentiel n° 2017-124 du 12 septembre 2017, portant nomination de membres du gouvernement,

Vu l'arrêté du chef du gouvernement du 11 janvier 2016, chargeant Monsieur Iadh Zaiem, administrateur conseiller, des fonctions de sous-directeur de la gestion des ressources humaines, à la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de l'intérieur.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe deux de l'article premier du décret n° 75-384 du 17 juin 1975 susvisé, Monsieur Iadh Zaiem, administrateur conseiller de l'intérieur, chargé des fonctions de sous-directeur de la gestion des ressources humaines, à la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de l'intérieur, est habilité à signer par délégation du ministre de l'intérieur, tous les actes entrant dans le cadre des attributions de la sous-direction de la gestion des ressources humaines, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et prend effet à compter du 12 septembre 2017.

Tunis, le 29 septembre 2017.

Le ministre de l'intérieur

Lotfi Brahém

Arrêté du ministre de l'intérieur du 29 septembre 2017, portant délégation de signature.

Le ministre de l'intérieur,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-543 du 1^{er} avril 1991, portant organisation du ministère de l'intérieur, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2017-737 du 9 juin 2017,

Vu le décret n° 2013-3773 du 18 septembre 2013, chargeant Monsieur Tarek Zermani, administrateur, des fonctions de sous-directeur des services financiers à la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de l'intérieur,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret Présidentiel n° 2017-124 du 12 septembre 2017, portant nomination de membres du gouvernement,

Vu l'arrêté du 4 novembre 2014, portant nomination de Monsieur Tarek Zermani, administrateur au grade d'administrateur conseiller, à compter du 3 septembre 2014.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe deux de l'article premier du décret n° 75-384 du 17 juin 1975 susvisé, Monsieur Tarek Zermani, administrateur conseiller de l'intérieur, chargé des fonctions de sous-directeur des services financiers à la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de l'intérieur, est habilité à signer par délégation du ministre de l'intérieur, tous les actes entrant dans le cadre des attributions de la sous-direction des services financiers, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et prend effet à compter du 12 septembre 2017.

Tunis, le 29 septembre 2017.

Le ministre de l'intérieur

Lotfi Brahém

Arrêté du ministre de l'intérieur du 29 septembre 2017, portant délégation de signature.

Le ministre de l'intérieur,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-543 du 1^{er} avril 1991, portant organisation du ministère de l'intérieur, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2017-737 du 9 juin 2017,

Vu le décret n° 2012-2903 du 27 novembre 2012, chargeant Monsieur Ridha Labiedh, administrateur conseiller, des fonctions de sous-directeur des matériels et des approvisionnements à la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de l'intérieur,

Vu le décret n° 2014-1429 du 23 avril 2014, portant nomination de Monsieur Ridha Labiedh, administrateur conseiller, au grade d'administrateur en chef,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret Présidentiel n° 2017-124 du 12 septembre 2017, portant nomination de membres du gouvernement.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe deux de l'article premier du décret n° 75-384 du 17 juin 1975 susvisé, Monsieur Ridha Labiedh, administrateur en chef de l'intérieur, chargé des fonctions de sous-directeur des matériels et des approvisionnements à la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de l'intérieur, est habilité à signer par délégation du ministre de l'intérieur, tous les actes entrant dans le cadre des attributions de la sous-direction des matériels et des approvisionnements, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et prend effet à compter du 12 septembre 2017.

Tunis, le 29 septembre 2017.

Le ministre de l'intérieur

Lotfi Braham

Arrêté du ministre de l'intérieur du 29 septembre 2017, portant délégation de signature.

Le ministre de l'intérieur,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-543 du 1^{er} avril 1991, portant organisation du ministère de l'intérieur, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2017-737 du 9 juin 2017,

Vu le décret n° 2005-67 du 12 janvier 2005, chargeant Madame Najoua Bahloul épouse Joubali, ingénieur principal, des fonctions de chef de bureau de la planification et de la programmation, au secrétariat générale au ministère de l'intérieur avec rang et avantages de sous-directeur,

Vu le décret gouvernemental n° 2015-2744 du 31 décembre 2015, portant nomination Madame Najoua Bahloul épouse Joubali ingénieur en chef, au grade d'ingénieur général,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret Présidentiel n° 2017-124 du 12 septembre 2017, portant nomination de membres du gouvernement.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe deux de l'article premier du décret n° 75-384 du 17 juin 1975 susvisé, Madame Najoua Bahloul épouse Joubali, ingénieur général, chargée des fonctions de chef de bureau de la planification et de la programmation, au secrétariat général au ministère de l'intérieur, est habilitée à signer par délégation du ministre de l'intérieur, tous les actes entrant dans le cadre des attributions de bureau de la planification et de la programmation, au secrétariat général, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et prend effet à compter du 12 septembre 2017.

Tunis, le 29 septembre 2017.

Le ministre de l'intérieur

Lotfi Braham

Arrêté du ministre de l'intérieur du 29 septembre 2017, portant délégation de signature.

Le ministre de l'intérieur,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-543 du 1^{er} avril 1991, portant organisation du ministère de l'intérieur, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2017-737 du 9 juin 2017,

Vu le décret n° 2004-1299 du 5 juin 2004, chargeant Monsieur Faouzi Ouertani, administrateur, des fonctions de chef de bureau de la logistique et des moyens au secrétariat général au ministère de l'intérieur avec rang et prérogatives de sous-directeur,

Vu le décret gouvernemental n° 2015-1281 du 14 septembre 2015, portant nomination de Monsieur Faouzi Ouertani, administrateur conseiller, au grade d'administrateur en chef,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret Présidentiel n° 2017-124 du 12 septembre 2017, portant nomination de membres du gouvernement.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe deux de l'article premier du décret n° 75-384 du 17 juin 1975 susvisé, Monsieur Faouzi Ouertani, administrateur en chef de l'intérieur, chargé des fonctions de chef de bureau de la logistique et des moyens au secrétariat général au ministère de l'intérieur, est habilité à signer par délégation du ministre de l'intérieur, tous les actes entrant dans le cadre des attributions de bureau de la logistique et des moyens au secrétariat général, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et prend effet à compter du 12 septembre 2017.

Tunis, le 29 septembre 2017.

Le ministre de l'intérieur

Lotfi Brahem

Arrêté du ministre de l'intérieur du 29 septembre 2017, portant délégation de signature.

Le ministre de l'intérieur,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-543 du 1^{er} avril 1991, portant organisation du ministère de l'intérieur, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2017-737 du 9 juin 2017,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret Présidentiel n° 2017-124 du 12 septembre 2017, portant nomination de membres du gouvernement,

Vu l'arrêté du 3 octobre 2016, chargeant Monsieur Mohamed Aymen Ben Nacer, ingénieur en chef, des fonctions de sous-directeur des bâtiments et des affaires foncières à la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de l'intérieur.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe deux de l'article premier du décret n° 75-384 du 17 juin 1975 susvisé, Monsieur Mohamed Aymen Ben Nacer, ingénieur en chef, chargé des fonctions de sous-directeur des bâtiments et des affaires foncières, à la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de l'intérieur, est habilité à signer par délégation du ministre de l'intérieur, tous les actes entrant dans le cadre des attributions de la sous-direction des bâtiments et des affaires foncières, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et prend effet à compter du 12 septembre 2017.

Tunis, le 29 septembre 2017.

Le ministre de l'intérieur

Lotfi Brahem

Arrêté du ministre de l'intérieur du 29 septembre 2017, portant délégation de signature.

Le ministre de l'intérieur,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-543 du 1^{er} avril 1991, portant organisation du ministère de l'intérieur, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2017-737 du 9 juin 2017,

Vu le décret n° 2010-642 du 5 avril 2010, chargeant Monsieur Adel Chtioui, administrateur des fonctions de sous-directeur des prestations communes à la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de l'intérieur,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret Présidentiel n° 2017-124 du 12 septembre 2017, portant nomination de membres du gouvernement,

Vu l'arrêté du 23 mars 2016, portant promotion de Monsieur Adel Chtioui, administrateur conseiller de l'intérieur au grade d'administrateur en chef de l'intérieur.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe deux de l'article premier du décret n° 75-384 du 17 juin 1975 susvisé, Monsieur Adel Chtioui, administrateur en chef de l'intérieur, chargé des fonctions de sous-directeur des prestations communes à la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de l'intérieur, est habilité à signer par délégation du ministre de l'intérieur, tous les actes entrant dans le cadre des attributions de la sous-direction des prestations communes, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et prend effet à compter du 12 septembre 2017.

Tunis, le 29 septembre 2017.

Le ministre de l'intérieur

Lotfi Brahém

Arrêté du ministre de l'intérieur du 29 septembre 2017, portant délégation de signature.

Le ministre de l'intérieur,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-543 du 1^{er} avril 1991, portant organisation du ministère de l'intérieur, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2017-737 du 9 juin 2017,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret Présidentiel n° 2017-124 du 12 septembre 2017, portant nomination de membres du gouvernement,

Vu l'arrêté du 8 avril 2017, chargeant Madame Ons Darouich, administrateur conseiller de l'intérieur, des fonctions de chef du bureau des marchés, au secrétariat général au ministère de l'intérieur avec rang et prérogatives de sous-directeur et bénéficie des indemnités et avantages accordés à ce dernier.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe deux de l'article premier du décret n° 75-384 du 17 juin 1975 susvisé, Madame Ons Darouich, administrateur conseiller de l'intérieur, chargée des fonctions de chef du bureau des marchés, au secrétariat général au ministère de l'intérieur, est habilitée à signer par délégation du ministre de l'intérieur, tous les actes entrant dans le cadre des attributions du bureau des marchés au secrétariat général, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et prend effet à compter du 12 septembre 2017.

Tunis, le 29 septembre 2017.

Le ministre de l'intérieur

Lotfi Brahem

Arrêté du ministre de l'intérieur du 29 septembre 2017, portant délégation de signature.

Le ministre de l'intérieur,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-543 du 1^{er} avril 1991, portant organisation du ministère de l'intérieur, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2017-737 du 9 juin 2017,

Vu le décret gouvernemental n° 2015-2772 du 31 décembre 2015, portant création d'une unité de gestion par objectifs, au ministère de l'intérieur pour réalisation du projet de réforme de la gestion du budget de l'Etat et fixant son organisation et les modalités de son fonctionnement,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret Présidentiel n° 2017-124 du 12 septembre 2017, portant nomination de membres du gouvernement,

Vu l'arrêté du 8 avril 2017, chargeant Madame Hasna Ben Aziza, administrateur conseiller de l'intérieur, des fonctions de sous-directeur à l'unité de gestion par objectifs, au ministère de l'intérieur pour réalisation du projet de réforme de la gestion du budget de l'Etat.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe deux de l'article premier du décret n° 75-384 du 17 juin 1975 susvisé, Madame Hasna Ben Aziza, administrateur conseiller de l'intérieur, chargée des fonctions de sous-directeur à l'unité de

gestion par objectifs, au ministère de l'intérieur pour réalisation du projet de réforme de la gestion du budget de l'Etat, est habilitée à signer par délégation du ministre de l'intérieur, tous les actes entrant dans le cadre des attributions de sous-directeur à l'unité de gestion par objectifs, au ministère de l'intérieur pour réalisation du projet de réforme de la gestion du budget de l'Etat et les documents administratifs et financiers des dépenses liées à l'approvisionnement qui lui sont chargées pour l'accomplir, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et prend effet à compter du 12 septembre 2017.

Tunis, le 29 septembre 2017.

Le ministre de l'intérieur

Lotfi Brahem

Arrêté du ministre de l'intérieur du 29 septembre 2017, portant délégation de signature.

Le ministre de l'intérieur,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-543 du 1^{er} avril 1991, portant organisation du ministère de l'intérieur, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2017-737 du 9 juin 2017,

Vu le décret n° 2011-3842 du 4 novembre 2011, chargeant Monsieur Rabii Djebbi, gestionnaire de documents et d'archives, des fonctions de chef de section de la planification, au secrétariat générale au ministère de l'intérieur avec rang et avantage de chef de service et bénéficie des indemnités et avantages accordés à ce dernier,

Vu le décret présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret Présidentiel n° 2017-124 du 12 septembre 2017, portant nomination des membres au gouvernement,

Vu l'arrêté du 2 janvier 2014, portant promotion de Monsieur Rabii Djebbi, gestionnaire de documents et d'archives au grade de gestionnaire conseiller de documents et d'archives à compter du 18 septembre 2013.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe deux de l'article premier du décret n° 75-384 du 17 juin 1975 susvisé, Monsieur Rabii Djebbi, gestionnaire conseiller de documents et d'archives, chargé des fonctions de chef de section de la planification, au secrétariat général au ministère de l'intérieur, est habilité à signer par délégation du ministre de l'intérieur, tous les actes entrant dans le cadre des attributions de section de la planification au secrétariat général, et les copies conformes des arrêtes administratives des fonctionnaires et des ouvriers de la ministère de l'intérieur à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et prend effet à compter du 12 septembre 2017.

Tunis, le 29 septembre 2017.

Le ministre de l'intérieur

Lotfi Brahém

Arrêté du ministre de l'intérieur du 29 septembre 2017, portant délégation de signature.

Le ministre de l'intérieur,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-543 du 1^{er} avril 1991, portant organisation du ministère de l'intérieur, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2017-737 du 9 juin 2017,

Vu le décret n° 2014-3826 du 17 octobre 2014, chargeant Monsieur Samir Torjmane, technicien en chef, des fonctions de chef de la section de la programmation et du suivi, au secrétariat général au ministère de l'intérieur, avec rang et prérogatives de chef de service,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret Présidentiel n° 2017-124 du 12 septembre 2017, portant nomination de membres du gouvernement.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe deux de l'article premier du décret n° 75-384 du 17 juin 1975 susvisé, Monsieur Samir Torjmane, technicien en chef, chargé des fonctions de chef de la section de la programmation et du suivi au secrétariat général au ministère de l'intérieur, est habilité à signer par délégation du ministre de l'intérieur, tous les actes entrant dans le cadre des attributions de la section de la programmation et du suivi au secrétariat général et les engagements spéciaux et la dépense de fonds affectés pour le maintien et la maintenance des moyens de transport et des factures de maintien et de maintenance des moyens de transport, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et prend effet à compter du 12 septembre 2017.

Tunis, le 29 septembre 2017.

Le ministre de l'intérieur

Lotfi Brahém

Arrêté du ministre de l'intérieur du 29 septembre 2017, portant délégation de signature.

Le ministre de l'intérieur,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-543 du 1^{er} avril 1991, portant organisation du ministère de l'intérieur, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2017-737 du 9 juin 2017,

Vu le décret gouvernemental n° 2015-1649 du 3 novembre 2015, chargeant Monsieur Lotfi Chebli, administrateur, des fonctions de chef de section des constatations, des expertises et du contrôle au secrétariat général du ministère de l'intérieur avec rang et prérogatives de chef de service,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret Présidentiel n° 2017-124 du 12 septembre 2017, portant nomination de membres du gouvernement,

Vu l'arrêté du 9 septembre 2015, portant promotion de Monsieur Lotfi Chebli au grade d'administrateur conseiller, à compter du 5 juillet 2015.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe deux de l'article premier du décret n° 75-384 du 17 juin 1975 susvisé, Monsieur Lotfi Chebli, administrateur conseiller de l'intérieur, chargé des fonctions de chef de section des constatations, des expertises et du contrôle au secrétariat général du ministère de l'intérieur, est habilité à signer par délégation du ministre de l'intérieur, tous les actes entrant dans le cadre des attributions de section des constatations, des expertises et du contrôle au secrétariat général, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et prend effet à compter du 12 septembre 2017.

Tunis, le 29 septembre 2017.

Le ministre de l'intérieur

Lotfi Brahem

Arrêté du ministre de l'intérieur du 29 septembre 2017, portant délégation de signature.

Le ministre de l'intérieur,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-543 du 1^{er} avril 1991, portant organisation du ministère de l'intérieur, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2017-737 du 9 juin 2017,

Vu le décret n° 2013-773 du 28 janvier 2013, chargeant Monsieur Lassâad Mejri, administrateur, des fonctions de chef de section de la statistique et du contrôle, au secrétariat général au ministère de l'intérieur, avec rang et avantages de chef de service d'administration centrale,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret Présidentiel n° 2017-124 du 12 septembre 2017, portant nomination de membres du gouvernement,

Vu l'arrêté du 22 avril 2014, portant promotion de Monsieur Lassâad Mejri, administrateur au grade d'administrateur conseiller à compter du 17 mars 2014.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe deux de l'article premier du décret n° 75-384 du 17 juin 1975 susvisé, Monsieur Lassâad Mejri, administrateur conseiller de l'intérieur, chargé des fonctions de chef de section de la statistique et du contrôle, au secrétariat général au ministère de l'intérieur, est habilité à signer par délégation du ministre de l'intérieur, tous les actes entrant dans le cadre des attributions de la section de la statistique et du contrôle et les documents financiers et administratifs des dépenses des achats des services de messagerie et des services de police technique et la maintenance et l'entretien des équipements, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et prend effet à compter du 12 septembre 2017.

Tunis, le 29 septembre 2017.

Le ministre de l'intérieur

Lotfi Brahem

Arrêté du ministre de l'intérieur du 29 septembre 2017, portant délégation de signature.

Le ministre de l'intérieur,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-543 du 1^{er} avril 1991, portant organisation du ministère de l'intérieur, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2017-737 du 9 juin 2017,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret Présidentiel n° 2017-124 du 12 septembre 2017, portant nomination de membres du gouvernement,

Vu l'arrêté du 2 novembre 2016, chargeant Monsieur Aymen Mzoughi, administrateur de l'intérieur, des fonctions de chef de la section du magasin central des pièces détachées, au secrétariat général au ministère de l'intérieur, avec rang et prérogatives de chef de service et bénéficie des indemnités et avantages accordés à ce dernier,

Vu l'arrêté du 23 janvier 2017, portant promotion de Monsieur Aymen Mzoughi, administrateur de l'intérieur au grade d'administrateur conseiller de l'intérieur, à compter du 14 janvier 2017.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe deux de l'article premier du décret n° 75-384 du 17 juin 1975 susvisé, Monsieur Aymen Mzoughi, administrateur conseiller de l'intérieur, chargé des fonctions de chef de la section du magasin central des pièces détachées, au secrétariat général au ministère de l'intérieur, est habilité à signer par délégation du ministre de l'intérieur, tous les actes entrant dans le cadre des attributions de la section du magasin central des pièces détachées, au secrétariat

général et les documents administratifs et financiers des dépenses liées à l'approvisionnement de l'ameublement, de l'équipement et des acquisitions liées à la circulation routière, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et prend effet à compter du 12 septembre 2017.

Tunis, le 29 septembre 2017.

Le ministre de l'intérieur

Lotfi Brahém

Arrêté du ministre de l'intérieur du 29 septembre 2017, portant délégation de signature.

Le ministre de l'intérieur,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-543 du 1^{er} avril 1991, portant organisation du ministère de l'intérieur, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2017-737 du 9 juin 2017,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres.

Vu le décret Présidentiel n° 2017-124 du 12 septembre 2017, portant nomination de membres du gouvernement,

Vu l'arrêté du 29 juillet 2016, chargeant Monsieur Ridha Sellimi, administrateur de l'intérieur, des fonctions de chef de la section des missions intérieures, au secrétariat général au ministère de l'intérieur, avec rang et prérogatives de chef de service et bénéficie des indemnités et avantages accordés à ce dernier,

Vu l'arrêté du 23 janvier 2017, portant promotion de Monsieur Ridha Sellimi, administrateur de l'intérieur au grade d'administrateur conseiller de l'intérieur, à compter du 14 janvier 2017.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe deux de l'article premier du décret n° 75-384 du 17 juin 1975 susvisé, Monsieur Ridha Sellimi, administrateur conseiller de l'intérieur, chargé des fonctions de chef de la section des missions intérieures, au secrétariat général au ministère de l'intérieur, est habilité à signer par délégation du ministre de l'intérieur, tous les actes entrant dans le cadre des attributions de la section des missions intérieures, au secrétariat général et les engagements spéciaux et la dépense de fonds affectés pour le maintien et la maintenance des moyens de transport et des factures de maintien et de maintenance des moyens de transport, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et prend effet à compter du 12 septembre 2017.

Tunis, le 29 septembre 2017.

Le ministre de l'intérieur

Lotfi Brahem

Arrêté du ministre de l'intérieur du 29 septembre 2017, portant délégation de signature.

Le ministre de l'intérieur,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-543 du 1^{er} avril 1991, portant organisation du ministère de l'intérieur, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2017-737 du 9 juin 2017,

Vu le décret n° 2013-764 du 28 janvier 2013, chargeant Madame Hanen Ghali, administrateur conseiller, des fonctions de chef de service des ateliers à la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de l'intérieur,

Vu le décret gouvernemental n° 2015-1281 du 14 septembre 2015, portant nomination de Madame Hanen Ghali, administrateur conseiller au grade d'administrateur en chef,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret Présidentiel n° 2017-124 du 12 septembre 2017, portant nomination de membres du gouvernement.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe deux de l'article premier du décret n° 75-384 du 17 juin 1975 susvisé, Madame Hanen Ghali, administrateur en chef de l'intérieur, chargée des fonctions de chef de service des ateliers à la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de l'intérieur, est habilitée à signer par délégation du ministre de l'intérieur, tous les actes entrant dans le cadre des attributions de service des ateliers, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et prend effet à compter du 12 septembre 2017.

Tunis, le 29 septembre 2017.

Le ministre de l'intérieur

Lotfi Brahem

Arrêté du ministre de l'intérieur du 29 septembre 2017, portant délégation de signature.

Le ministre de l'intérieur,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-543 du 1^{er} avril 1991, portant organisation du ministère de l'intérieur, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2017-737 du 9 juin 2017,

Vu le décret n° 2011-1818 du 9 septembre 2011, chargeant Mademoiselle Saloua Gabsi, administrateur, des fonctions de chef de service de l'habillement à la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de l'intérieur,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret Présidentiel n° 2017-124 du 12 septembre 2017, portant nomination de membres du gouvernement,

Vu l'arrêté du 22 mars 2016, portant promotion de Mademoiselle Saloua Gabsi, administrateur de l'intérieur au grade d'administrateur conseiller de l'intérieur à compter du 25 février 2016.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe deux de l'article premier du décret n° 75-384 du 17 juin 1975 susvisé, Mademoiselle Saloua Gabsi, administrateur conseiller de l'intérieur, chargée des fonctions de chef de service de l'habillement à la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de l'intérieur, est habilitée à signer par délégation du ministre de l'intérieur, tous les actes entrant dans le cadre des attributions de service de l'habillement, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et prend effet à compter du 12 septembre 2017.

Tunis, le 29 septembre 2017.

Le ministre de l'intérieur
Lotfi Braham

Arrêté du ministre de l'intérieur du 29 septembre 2017, portant délégation de signature.

Le ministre de l'intérieur,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-543 du 1^{er} avril 1991, portant organisation du ministère de l'intérieur, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2017-737 du 9 juin 2017,

Vu le décret n° 2013-2135 du 16 mai 2013, chargeant Mademoiselle Bouthaina Saddadi, administrateur conseiller, des fonctions de chef de service des équipements, à la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de l'intérieur,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret Présidentiel n° 2017-124 du 12 septembre 2017, portant nomination de membres du gouvernement,

Vu l'arrêté du 23 mars 2016, portant nomination de Mademoiselle Bouthaina Saddadi, administrateur conseiller de l'intérieur au grade d'administrateur en chef de l'intérieur.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe deux de l'article premier du décret n° 75-384 du 17 juin 1975 susvisé, Mademoiselle Bouthaina Saddadi, administrateur en chef de l'intérieur, chargée des fonctions de chef de service des équipements, à la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de l'intérieur, est habilitée à signer par délégation du ministre de l'intérieur, tous les actes entrant dans le cadre des attributions de service des équipements, à la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de l'intérieur, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et prend effet à compter du 12 septembre 2017.

Tunis, le 29 septembre 2017.

Le ministre de l'intérieur
Lotfi Braham

Arrêté du ministre de l'intérieur du 29 septembre 2017, portant délégation de signature.

Le ministre de l'intérieur,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-543 du 1^{er} avril 1991, portant organisation du ministère de l'intérieur, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2017-737 du 9 juin 2017,

Vu le décret n° 2013-763 du 28 janvier 2013, chargeant Madame Chedlia Habbassi épouse Bougrine, administrateur conseiller, des fonctions de chef de service des approvisionnements en matières consommables à la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de l'intérieur,

Vu le décret gouvernemental n° 2015-1281 du 14 septembre 2015, portant nomination de Madame Chedlia Habbassi épouse Bougrine, administrateur conseiller au grade d'administrateur en chef,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret Présidentiel n° 2017-124 du 12 septembre 2017, portant nomination de membres du gouvernement.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe deux de l'article premier du décret n° 75-384 du 17 juin 1975 susvisé, Madame Chedlia Habbassi épouse Bougrine, administrateur en chef de l'intérieur, chargée des fonctions de chef de service des approvisionnements en matières consommables à la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de l'intérieur, est habilitée à signer par délégation du ministre de l'intérieur, tous les actes entrant dans le cadre des attributions de service des approvisionnements en matières consommables, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et prend effet à compter du 12 septembre 2017.

Tunis, le 29 septembre 2017.

Le ministre de l'intérieur

Lotfi Braham

Arrêté du ministre de l'intérieur du 29 septembre 2017, portant délégation de signature.

Le ministre de l'intérieur,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-543 du 1^{er} avril 1991, portant organisation du ministère de l'intérieur, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2017-737 du 9 juin 2017,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret Présidentiel n° 2017-124 du 12 septembre 2017, portant nomination de membres du gouvernement,

Vu l'arrêté du 2 novembre 2016, chargeant Monsieur Lotfi Ghariani, technicien en chef, des fonctions de chef de service des programmes de construction et de l'entretien des bâtiments à la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de l'intérieur.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe deux de l'article premier du décret n° 75-384 du 17 juin 1975 susvisé, Monsieur Lotfi Ghariani, technicien en chef, chargé des fonctions de chef de service des programmes de construction et de l'entretien des bâtiments à la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de l'intérieur, est habilité à signer par délégation du ministre de l'intérieur, tous les actes entrant dans le cadre des attributions de service des programmes de construction et de l'entretien des bâtiments, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et prend effet à compter du 12 septembre 2017.

Tunis, le 29 septembre 2017.

Le ministre de l'intérieur

Lotfi Braham

Arrêté du ministre de l'intérieur du 29 septembre 2017, portant délégation de signature.

Le ministre de l'intérieur,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-543 du 1^{er} avril 1991, portant organisation du ministère de l'intérieur, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2017-737 du 9 juin 2017,

Vu le décret n° 2014-3554 du 29 septembre 2014, chargeant Monsieur Atef Mejri, administrateur conseiller, des fonctions de chef de service de budget à la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de l'intérieur,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret Présidentiel n° 2017-124 du 12 septembre 2017, portant nomination de membres du gouvernement.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe deux de l'article premier du décret n° 75-384 du 17 juin 1975 susvisé, Monsieur Atef Mejri, administrateur conseiller de l'intérieur, chargé des fonctions de chef de service de budget à la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de l'intérieur, est habilité à signer par délégation du ministre de l'intérieur, tous les actes entrant dans le cadre des attributions de service de budget, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et prend effet à compter du 12 septembre 2017.

Tunis, le 29 septembre 2017.

Le ministre de l'intérieur

Lotfi Braham

Arrêté du ministre de l'intérieur du 29 septembre 2017, portant délégation de signature.

Le ministre de l'intérieur,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-543 du 1^{er} avril 1991, portant organisation du ministère de l'intérieur, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2017-737 du 9 juin 2017,

Vu le décret n° 2012-2629 du 30 octobre 2012, chargeant Madame Hayet Zgarni épouse Chtioui, administrateur, des fonctions de chef de service de la comptabilité à la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de l'intérieur,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret Présidentiel n° 2017-124 du 12 septembre 2017, portant nomination de membres du gouvernement,

Vu l'arrêté du 26 mars 2015, portant promotion de Madame Hayet Zgarni épouse Chtioui, administrateur, au grade d'administrateur conseiller à compter du 14 février 2015.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe deux de l'article premier du décret n° 75-384 du 17 juin 1975 susvisé, Madame Hayet Zgarni épouse Chtioui, administrateur conseiller de l'intérieur, chargée des fonctions de chef de service de la comptabilité, à la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de l'intérieur, est habilitée à signer par délégation du ministre de l'intérieur, tous les actes entrant dans le cadre des attributions de service de la comptabilité, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et prend effet à compter du 12 septembre 2017.

Tunis, le 29 septembre 2017.

Le ministre de l'intérieur

Lotfi Brahém

Arrêté du ministre de l'intérieur du 29 septembre 2017, portant délégation de signature.

Le ministre de l'intérieur,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-543 du 1^{er} avril 1991, portant organisation du ministère de l'intérieur, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2017-737 du 9 juin 2017,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret Présidentiel n° 2017-124 du 12 septembre 2017, portant nomination de membres du gouvernement,

Vu l'arrêté du 17 août 2016, chargeant Madame Hayfa Chiha, conseiller des services publics, des fonctions de chef de service de l'ordonnancement des dépenses du matériel, de l'équipement, des bâtiments, des régies de dépenses et des dépenses sur les fonds communs, à la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de l'intérieur.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe deux de l'article premier du décret n° 75-384 du 17 juin 1975 susvisé, Madame Hayfa Chiha, conseiller des services publics, chargée des fonctions de chef de service de l'ordonnancement des dépenses du matériel, de l'équipement, des bâtiments, des régies de dépenses et des dépenses sur les fonds

communs, à la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de l'intérieur, est habilitée, à signer par délégation du ministre de l'intérieur, tous les actes entrant dans le cadre des attributions de service de l'ordonnancement des dépenses du matériel, de l'équipement, des bâtiments, des régies de dépenses et des dépenses sur les fonds communs, à la direction générale des affaires administratives et financières, les propositions d'engagements et leurs annulations, les fiches signalétiques, les fiches de blocage des crédits et leurs annulations, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et prend effet à compter du 12 septembre 2017.

Tunis, le 29 septembre 2017.

Le ministre de l'intérieur

Lotfi Brahém

Arrêté du ministre de l'intérieur du 29 septembre 2017, portant délégation de signature.

Le ministre de l'intérieur,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-543 du 1^{er} avril 1991, portant organisation du ministère de l'intérieur, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2017-737 du 9 juin 2017,

Vu le décret n° 2012-2904 du 27 novembre 2012, chargeant Monsieur Kais Belgacem, ingénieur principal, des fonctions de chef de service de l'ordonnancement des dépenses des agents de la garde nationale à la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de l'intérieur,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret Présidentiel n° 2017-124 du 12 septembre 2017, portant nomination de membres du gouvernement,

Vu l'arrêté du 12 avril 2017, portant nomination de Monsieur Kais Belgacem, ingénieur principal au grade d'ingénieur en chef.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe deux de l'article premier du décret n° 75-384 du 17 juin 1975 susvisé, Monsieur Kais Belgacem, ingénieur en chef, chargé des fonctions de chef de service de l'ordonnancement des dépenses des agents de la garde nationale à la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de l'intérieur, est habilité à signer par délégation du ministre de l'intérieur, tous les actes entrant dans le cadre des attributions de service de l'ordonnancement des dépenses des agents de la garde nationale, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et prend effet à compter du 12 septembre 2017.

Tunis, le 29 septembre 2017.

Le ministre de l'intérieur

Lotfi Brahem

Arrêté du ministre de l'intérieur du 29 septembre 2017, portant délégation de signature.

Le ministre de l'intérieur,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-543 du 1^{er} avril 1991, portant organisation du ministère de l'intérieur, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2017-737 du 9 juin 2017,

Vu le décret n° 2013-275 du 9 janvier 2013, chargeant Madame Sabiha Hadji épouse Soltani, administrateur, des fonctions de chef de service de l'ordonnancement des dépenses des agents des cadres

communs, techniques et ouvriers à la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de l'intérieur,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret Présidentiel n° 2017-124 du 12 septembre 2017, portant nomination de membres du gouvernement,

Vu l'arrêté du 30 septembre 2013, portant nomination de Madame Sabiha Hadji épouse Soltani, administrateur, au grade d'administrateur conseiller à compter du 1^{er} juillet 2013.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe deux de l'article premier du décret n° 75-384 du 17 juin 1975 susvisé, Madame Sabiha Hadji épouse Soltani, administrateur conseiller de l'intérieur, chargée des fonctions de chef de service de l'ordonnancement des dépenses des agents des cadres communs, techniques et ouvriers, à la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de l'intérieur, est habilitée à signer par délégation du ministre de l'intérieur, tous les actes entrant dans le cadre des attributions de service de l'ordonnancement des dépenses des agents des cadres communs, techniques et ouvriers, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et prend effet à compter du 12 septembre 2017.

Tunis, le 29 septembre 2017.

Le ministre de l'intérieur

Lotfi Brahem

Arrêté du ministre de l'intérieur du 29 septembre 2017, portant délégation de signature.

Le ministre de l'intérieur,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-543 du 1^{er} avril 1991, portant organisation du ministère de l'intérieur, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2017-737 du 9 juin 2017,

Vu le décret n° 2013-3776 du 23 septembre 2013, chargeant Monsieur Jaouhar Aissaoui, administrateur conseiller, des fonctions de chef de service de l'ordonnancement des dépenses des agents de la sûreté nationale, à la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de l'intérieur,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret Présidentiel n° 2017-124 du 12 septembre 2017, portant nomination de membres du gouvernement,

Vu l'arrêté du 26 janvier 2017, portant nomination de Monsieur Jaouhar Aissaoui, administrateur conseiller de l'intérieur au grade d'administrateur en chef de l'intérieur à compter du 18 janvier 2017.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe deux de l'article premier du décret n° 75-384 du 17 juin 1975 susvisé, Monsieur Jaouhar Aissaoui, administrateur en chef de l'intérieur, chargé des fonctions de chef de service de l'ordonnancement des dépenses des agents de la sûreté nationale, à la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de l'intérieur, est habilité à signer par délégation du ministre de l'intérieur, tous les actes entrant dans le cadre des attributions de service de l'ordonnancement des dépenses des agents de la sûreté nationale, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et prend effet à compter du 12 septembre 2017.

Tunis, le 29 septembre 2017.

Le ministre de l'intérieur

Lotfi Brahem

Arrêté du ministre de l'intérieur du 29 septembre 2017, portant délégation de signature.

Le ministre de l'intérieur,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités

locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-543 du 1^{er} avril 1991, portant organisation du ministère de l'intérieur, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2017-737 du 9 juin 2017,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret Présidentiel n° 2017-124 du 12 septembre 2017, portant nomination de membres du gouvernement,

Vu l'arrêté du ministre de l'intérieur du 11 octobre 2016, chargeant Madame Lobna Ghayaza épouse Nasfi, administrateur conseiller de l'intérieur, des fonctions de chef de service des concours et des examens professionnels, à la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de l'intérieur,

Vu l'arrêté du 26 janvier 2017, portant nomination de Madame Lobna Ghayaza épouse Nasfi, administrateur conseiller de l'intérieur au grade d'administrateur en chef de l'intérieur à compter du 18 janvier 2017.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe deux de l'article premier du décret n° 75-384 du 17 juin 1975 susvisé, Madame Lobna Ghayaza épouse Nasfi, administrateur en chef de l'intérieur, chargée des fonctions de chef de service des concours et des examens professionnels, à la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de l'intérieur, est habilitée à signer par délégation du ministre de l'intérieur, tous les actes entrant dans le cadre des attributions de service des concours et des examens professionnels, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et prend effet à compter du 12 septembre 2017.

Tunis, le 29 septembre 2017.

Le ministre de l'intérieur

Lotfi Brahem

Arrêté du ministre de l'intérieur du 29 septembre 2017, portant délégation de signature.

Le ministre de l'intérieur,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-543 du 1^{er} avril 1991, portant organisation du ministère de l'intérieur, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2017-737 du 9 juin 2017,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret Présidentiel n° 2017-124 du 12 septembre 2017, portant nomination de membres du gouvernement,

Vu l'arrêté du 14 mars 2017, chargeant Monsieur Abderraouf Harbaoui, administrateur conseiller de l'intérieur, des fonctions de chef de service de la gestion des fonctionnaires et des ouvriers de l'administration centrale et régionale, à la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de l'intérieur.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe deux de l'article premier du décret n° 75-384 du 17 juin 1975 susvisé, Monsieur Abderraouf Harbaoui, administrateur conseiller de l'intérieur, chargé des fonctions de chef de service de la gestion des fonctionnaires et des ouvriers de l'administration centrale et régionale, à la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de l'intérieur, est habilité à signer par délégation du ministre de l'intérieur, tous les actes entrant dans le cadre des attributions de service de la gestion des fonctionnaires et des ouvriers de l'administration centrale et régionale, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et prend effet à compter du 12 septembre 2017.

Tunis, le 29 septembre 2017.

Le ministre de l'intérieur

Lotfi Brahém

**MINISTÈRE DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES**

Par décret Présidentiel n° 2017-223 du 16 novembre 2017.

Est mis fin à la nomination de Monsieur Mohamed Najem Gharsalli, Magistrat de troisième grade, en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Tunisienne à Rabat, à compter du 31 octobre 2017.

Par décret Présidentiel n° 2017-224 du 16 novembre 2017.

Monsieur Naceur Essid, conseiller des services publics, est chargé des fonctions d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Tunisienne à Alger, à compter du 23 septembre 2017.

Par décret Présidentiel n° 2017-225 du 16 novembre 2017.

Monsieur Mohamed Fayçal Ben Mustapha, ministre plénipotentiaire hors classe, est chargé des fonctions d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Tunisienne à Ankara, à compter du 16 octobre 2017.

Par décret Présidentiel n° 2017-226 du 16 novembre 2017.

Monsieur Khaled Shili, ministre plénipotentiaire, est chargé des fonctions d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Tunisienne à Amman, à compter du 27 septembre 2017.

Par décret Présidentiel n° 2017-227 du 16 novembre 2017.

Monsieur Zied Bouzouita, ministre plénipotentiaire, est chargé des fonctions d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Tunisienne à La Valette, à compter du 11 octobre 2017.

Par décret Présidentiel n° 2017-228 du 16 novembre 2017.

Monsieur Nabil Ben Khedher, ministre plénipotentiaire, est chargé des fonctions d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Tunisienne à Londres, à compter du 30 septembre 2017.

Par décret Présidentiel n° 2017-229 du 16 novembre 2017.

Monsieur Ahmed Chafra, ministre plénipotentiaire, est chargé des fonctions d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Tunisienne à Berlin, à compter du 6 octobre 2017.

Par décret Présidentiel n° 2017-230 du 16 novembre 2017.

Monsieur Moez Mehdi Mahmoudi, ministre plénipotentiaire, est chargé des fonctions d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Tunisienne à Stockholm, à compter du 20 septembre 2017.

Par décret Présidentiel n° 2017-231 du 16 novembre 2017.

Monsieur Samir Mansar, ministre plénipotentiaire, est chargé des fonctions d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Tunisienne à Abu-Dhabi, à compter du 4 novembre 2017.

Par décret Présidentiel n° 2017-232 du 16 novembre 2017.

Monsieur Seifallah Rejab, ministre plénipotentiaire, est chargé des fonctions d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Tunisienne à Belgrade, à compter du 27 octobre 2017.

Par décret Présidentiel n° 2017-233 du 16 novembre 2017.

Monsieur Mohamed Imed Torjmene, ministre plénipotentiaire, est chargé des fonctions d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Tunisienne à Ottawa, à compter du 17 octobre 2017.

Par décret Présidentiel n° 2017-234 du 16 novembre 2017.

Madame Karima Bardaoui, ministre plénipotentiaire, est chargée des fonctions d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Tunisienne à Prague, à compter du 17 octobre 2017.

Par décret Présidentiel n° 2017-235 du 16 novembre 2017.

Monsieur Nabih El Abed, ministre plénipotentiaire, est chargé des fonctions d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Tunisienne à Séoul, à compter du 3 novembre 2017.

Par décret Présidentiel n° 2017-236 du 16 novembre 2017.

Monsieur Mehdi Ferchichi, ministre plénipotentiaire, est chargé des fonctions d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Tunisienne à Dakar, à compter du 9 novembre 2017.

Par décret Présidentiel n° 2017-237 du 16 novembre 2017.

Monsieur Brahim Rezgui, ministre plénipotentiaire, est chargé des fonctions d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Tunisienne à Bagdad, à compter du 2 novembre 2017.

Par décret Présidentiel n° 2017-238 du 16 novembre 2017.

Monsieur Nasr Ben Soltana, ministre plénipotentiaire, est chargé des fonctions de consul général de la République Tunisienne à Milan, à compter du 16 septembre 2017.

Par décret Présidentiel n° 2017-239 du 16 novembre 2017.

Monsieur Hafedh Ben Romdhane, conseiller des affaires étrangères, est chargé des fonctions de consul général de la République Tunisienne à Bonn, à compter du 18 octobre 2017.

Par décret Présidentiel n° 2017-240 du 16 novembre 2017.

Monsieur Seifeddine Fliss, ministre plénipotentiaire, est chargé des fonctions de consul général de la République Tunisienne à Marseille, à compter du 29 septembre 2017.

Par décret Présidentiel n° 2017-241 du 16 novembre 2017.

Monsieur Hédi Malek, administrateur en chef, est chargé des fonctions de consul général de la République Tunisienne à Istanbul, à compter du 6 octobre 2017.

Par décret Présidentiel n° 2017-242 du 16 novembre 2017.

Monsieur Hamed Zekri, conseiller des affaires étrangères, est chargé des fonctions de consul de la République Tunisienne à Gènes, à compter du 21 septembre 2017.

Par décret Présidentiel n° 2017-243 du 16 novembre 2017.

Monsieur Jalel Ben Belgacem, conseiller des affaires étrangères, est chargé des fonctions de consul de la République Tunisienne à Palerme, à compter du 4 mai 2017.

Par décret Présidentiel n° 2017-244 du 16 novembre 2017.

Madame Beya Ben Abdelbaki, conseiller des affaires étrangères, est chargée des fonctions de consul de la République Tunisienne à Naples, à compter du 12 septembre 2017.

Par décret Présidentiel n° 2017-245 du 16 novembre 2017.

Monsieur Belgacem Ayari, est chargé des fonctions de consul de la République Tunisienne à Tebessa, à compter du 6 octobre 2017.

MINISTERE DES AFFAIRES RELIGIEUSES

Par décret gouvernemental n° 2017-1280 du 23 novembre 2017.

Les Messieurs cités ci-après sont nommés membres du comité scientifique national chargé de proposer le lauréat du prix mondial de la Tunisie pour les études islamiques :

- Mounir Ben Jammour : représentant du ministère des affaires religieuses,

- Abdel Basset Goueder : représentant du conseil islamique supérieur,

- Afif Sbabi, Borhen Naffat, Abdellatif Bouazizi, Najmeddine Hantati, Habib Allani, Mohamed Mestiri : en qualité d'enseignants universitaires et les chercheurs des centres de recherche spécialisés et reconnus par leur notoriété scientifique et leur intégrité intellectuelle,

- Mohamed Touhami Harrag, Harrath Bouallegui, Moncef Wannes en qualité de personnalités nationales ou étrangères reconnues par leurs compétences et leur rayonnement dans les domaines afférents à l'objet du prix.

Par arrêté du ministre des affaires religieuses du 28 novembre 2017.

Monsieur Jemaa Aied, prédicateur principal émérite, est chargé des fonctions de sous-directeur des affaires administratives à la direction régionale des affaires religieuses de Sfax au ministère des affaires religieuses.

Par arrêté du ministre des affaires religieuses du 28 novembre 2017.

Monsieur Walid Dhoubi, prédicateur, est chargé des fonctions de chef de service de sauvegarde du saint Coran, de la formation et des études, à la direction régionale des affaires religieuses de Gafsa au ministère des affaires religieuses.

Décret gouvernemental n° 2017-1281 du 23 novembre 2017, modifiant le décret gouvernemental n° 2017-419 du 10 avril 2017, fixant les listes des équipements et les conditions de bénéfice des incitations prévues par les articles 3, 4 et 5 de la loi n° 2017-8 du 14 février 2017, relative à la refonte du dispositif des avantages fiscaux.

Le chef du gouvernement,

Sur proposition du ministre des finances,

Vu la constitution,

Vu le code de la taxe sur la valeur ajoutée promulgué par la loi n° 88-61 du 2 juin 1988, tel que modifié et complété par les textes subséquents et notamment par la loi n° 2017- 8 du 14 février 2017, relative à la refonte du dispositif des avantages fiscaux,

Vu le nouveau tarif des droits de douane à l'importation promulgué par la loi n° 89-113 du 30 décembre 1989, tel que modifié et complété par les textes subséquents et notamment par la loi n° 2017-8 du 14 février 2017, relative à la refonte du dispositif des avantages fiscaux,

Vu le code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés promulgué par la loi n° 89-114 du 30 décembre 1989, tel que modifié et complété par les textes subséquents et notamment par la loi n° 2017-8 du 14 février 2017, relative à la refonte du dispositif des avantages fiscaux,

Vu le décret n° 75-316 du 30 mai 1975, fixant les attributions du ministère des finances,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret gouvernemental n° 2017-419 du 10 avril 2017, fixant les listes des équipements et les conditions de bénéfice des incitations prévues par les articles 3, 4 et 5 de la loi n° 2017-8 du 14 février 2017, relative à la refonte du dispositif des avantages fiscaux,

Vu le décret Présidentiel n° 2017-124 du 12 septembre 2017, portant nomination de membres du gouvernement,

Vu l'avis du tribunal administratif.

Prend le décret gouvernemental dont la teneur suit :

Article premier - Sont ajoutées à la liste n° 1 annexée au décret gouvernemental n° 2017-419 du 10 avril 2017 susvisé, les équipements suivants :

- les ascenseurs d'une capacité égale ou supérieure à 600 kg relevant de la position tarifaire Ex 8428,

- les appareils pour la transmission ou la réception de la voix, d'images, ou d'autres données, y compris les appareils pour la communication dans un réseau filaire ou sans fil relevant de la position tarifaire Ex 8517.

Art. 2 - Les avantages fiscaux accordés au titre des équipements prévus à l'article premier susvisé sont applicables jusqu'au 31 décembre 2017.

Art. 3 - Le ministre des finances, est chargé de l'exécution du présent décret gouvernemental qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 23 novembre 2017.

<i>Pour Contreseing</i>	<i>Le Chef du Gouvernement</i>
<i>Le ministre des finances</i>	Youssef Chahed
Mouhamed Ridha	
Chalghoum	

Décret gouvernemental n° 2017-1282 du 27 novembre 2017, portant modification du décret gouvernemental n° 2016-1400 du 26 décembre 2016, relatif à la répartition des crédits du budget de l'Etat ouverts par la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, telle que modifiée par la loi n° 2017-63 du 16 novembre 2017 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2017.

Le chef du gouvernement,

Sur proposition du ministre des finances,

Vu la loi n° 67-53 du 8 décembre 1967, portant loi organique du budget et l'ensemble des textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment son article 31,

Vu la loi n° 73-81 du 31 décembre 1973, portant promulgation du code de la comptabilité publique et l'ensemble des textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, telle que modifiée par la loi n° 2017-63 du 16 novembre 2017, portant loi de finances complémentaire pour l'année 2017,

Vu le décret n° 99-529 du 8 mars 1999, fixant la nomenclature des dépenses du budget de l'Etat, tel que modifié par le décret n° 2012-3407 du 31 décembre 2012,

Vu le décret n° 2016-1400 du 26 décembre 2016 relatif à la répartition des crédits du budget de l'Etat ouverts par la loi n°2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017.

Prend le décret gouvernemental dont la teneur suit :

Article premier - Sont modifiées les dispositions des articles premier et 2 du décret gouvernemental n° 2016-1400 du 26 décembre 2016, relatif à la répartition des crédits du budget de l'Etat ouverts par la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016, portant loi de finances pour l'année 2017 comme suit :

Article premier (nouveau) - les crédits afférents aux dépenses du titre I du budget de l'Etat pour l'année 2017, sont répartis par parties et articles conformément au tableau «A modifié» annexé au présent décret gouvernemental.

Article 2 (nouveau) - Les crédits d'engagement et les crédits de paiement afférents aux dépenses du Titre II du budget de l'Etat pour l'année 2017 sont répartis par parties et articles conformément aux tableaux "B modifié" et "C" annexés au présent décret gouvernemental.

Les crédits inscrits au tableau "C" ont un caractère évaluatif.

Art. 2 - Les chefs d'administrations et les ordonnateurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret gouvernemental qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 27 novembre 2017.

Le Chef du Gouvernement
Youssef Chahed

Pour Contresigning
Le ministre des finances
Mouhamed Ridha
Chalghoum

**TABLEAU "A MODIFIÉ" DEPENSES DU TITRE I
POUR L'ANNEE 2017**

			En Dinars
Numéros des Parties	Numéros des Articles	DESIGNATION DES CHAPITRES, DES PARTIES ET DES ARTICLES	Montant des Crédits
01	1.136	CHAPITRE 6 : MINISTERE DE L'INTERIEUR	
		<u>Remunerations Publiques</u>	<u>2 139 221 000</u>
		Dépenses des rémunérations publiques par programme	1 986 551 000
		1.137 Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme	750 000
		1.138 Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme	142 650 000
		1.139 Rémunération du Personnel exerçant à l'étranger par programme	9 270 000
		<u>Moyens des Services</u> sans changement	<u>214 328 000</u>
02		<u>Interventions Publiques</u> sans changement	<u>24 602 000</u>
03		TOTAL DU CHAPITRE 6=	2 378 151 000
01	1.136	CHAPITRE 14: MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE LA PECHE	
		<u>Rémunérations Publiques</u>	<u>528 249 000</u>
		Dépenses des rémunérations publiques par programme	468 523 000
		1.137 Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme	4 143 000
		1.138 Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme	55 583 000
		<u>Moyens des Services</u> sans changement	<u>32 166 000</u>
		<u>Interventions Publiques</u> sans changement	<u>16 214 000</u>
02		TOTAL DU CHAPITRE 14=	576 629 000
01	1.136	CHAPITRE 15: MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE	
		1 - INDUSTRIE :	
		<u>Rémunérations Publiques</u> sans changement	<u>14 656 000</u>
		<u>Moyens des Services</u> sans changement	<u>2 160 000</u>
		<u>Interventions Publiques</u> sans changement	<u>733 000</u>
		SOUS TOTAL 1 =	17 549 000
01	1.136	2 -COMMERCE :	
		<u>Rémunérations Publiques</u> sans changement	<u>32 694 000</u>
		<u>Moyens des Services</u> sans changement	<u>6 370 000</u>
		<u>Interventions Publiques</u>	<u>1 520 147 000</u>
		Dépenses des interventions par programme	1 520 136 000
		3.336 Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses d'intervention par programme	11 000
		SOUS TOTAL 2 =	1 559 211 000
02		TOTAL DU CHAPITRE 15 =	1 576 760 000
01	1.136	CHAPITRE 16: MINISTERE DE L'ENERGIE , DES MINES ET DES ENERGIES RENOUVELABLES	
		<u>Rémunérations Publiques</u> sans changement	<u>13 420 000</u>
		<u>Moyens des Services</u> sans changement	<u>3 167 000</u>
		<u>Interventions Publiques</u>	<u>1 550 266 000</u>
		Dépenses des interventions par programme	1 550 126 000
		3.336 Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses d'intervention par programme	140 000
		TOTAL DU CHAPITRE 16 =	1 566 853 000

		En Dinars	
Numéros des Parties	Numéros des Articles	DESIGNATION DES CHAPITRES, DES PARTIES ET DES ARTICLES	Montant des Crédits
01	1.136	CHAPITRE 22: MINISTERE DES AFFAIRES DE LA JEUNESSE ET DU SPORT	
		Rémunérations Publiques	438 611 000
		Dépenses des rémunérations publiques par programme	431 736 000
		Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme	1 495 000
	1.138	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme	5 380 000
02		Moyens des Services sans changement	15 240 000
03		Interventions Publiques sans changement	39 844 000
TOTAL CHAPITRE 22 =			493 695 000
01	1.136	CHAPITRE 24: MINISTERE DE LA SANTE	
		Rémunérations Publiques	1 525 000 000
		Dépenses des rémunérations publiques par programme	1 461 403 000
		Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme	10 380 000
	1.138	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme	53 217 000
02		Moyens des Services sans changement	122 402 000
03		Interventions Publiques sans changement	5 792 000
TOTAL CHAPITRE 24 =			1 653 194 000
01	1.136	CHAPITRE 26: MINISTERE DE L'EDUCATION	
		Rémunérations Publiques	4 820 965 000
		Dépenses des rémunérations publiques par programme	4 816 165 000
		Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme	4 800 000
	1.138		
02		Moyens des Services sans changement	100 044 000
03		Interventions Publiques sans changement	38 753 000
TOTAL DU CHAPITRE 26 =			4 959 762 000
01	1.136	CHAPITRE 27: MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	
		1- Enseignement Supérieur	
		Rémunérations Publiques	978 356 000
		Dépenses des rémunérations publiques par programme	945 183 000
	1.137	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme	24 296 000
1.138	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme	7 170 000	
1.139	Rémunération du personnel exerçant à l'étranger par programme	1 707 000	
02		Moyens des Services sans changement	84 163 000
03		Interventions Publiques sans changement	188 039 000
SOUS TOTAL 1 =			1 250 558 000
01	1.136	2- Recherche Scientifique	
		Rémunérations Publiques	35 644 000
		Moyens des Services	3 021 000
		Interventions Publiques	1 580 000
	02		
03			
SOUS TOTAL 2 =			40 245 000
TOTAL DU CHAPITRE 27=			1 290 803 000

Numéros des Parties	Numéros des Articles	DESIGNATION DES CHAPITRES, DES PARTIES ET DES ARTICLES	Montant des Crédits
04	04.400	CHAPITRE 33 : DEPENSES IMPREVUES ET NON REPARTIES	
		<u>Dépenses de Gestion Imprévues</u>	<u>241 207 000</u>
		Dépenses imprévues et non réparties de gestion	241 207 000
		TOTAL DU CHAPITRE 33 =	241 207 000
05	05.500 05.501	CHAPITRE 34 : INTERETS DE LA DETTE PUBLIQUE	
		<u>Intérêts de la Dette Publique</u>	<u>2 255 000 000</u>
		Intérêts de la dette intérieure	1 260 000 000
		Intérêts de la dette extérieure	995 000 000
		TOTAL DU CHAPITRE 34 =	2 255 000 000
		LES AUTRES CHAPITRES SANS CHANGEMENT	
		TOTAL GENERAL =	23 595 200 000

TITRE II
TABLEAU "B MODIFIÉ "
Crédits d'engagement et crédits de paiement pour l'année 2017

En Dinars				
N° des Parties	N° des Articles	Désignation des Chapitres et des articles	Crédits d'engagement	Crédits de paiement
06 07		CHAPITRE 3: PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT		
		<u>Investissements directs</u> sans changement	<u>1 814 000</u>	<u>1 277 000</u>
		<u>Financement public</u>	<u>3 044 000</u>	<u>2 057 000</u>
	07.800	- Investissements dans le domaine de l'administration générale	39 000	229 000
	07.805	- Investissements dans le domaine de la culture, de la jeunesse et de l'enfance	2 660 000	1 828 000
	07.807	- Subventions d'investissement au profit des institutions constitutionnelles	345 000	
		TOTAL DU CHAPITRE 3=	4 858 000	3 334 000
06 07		CHAPITRE 6 : MINISTERE DE L'INTERIEUR		
		<u>Investissements directs</u> sans changement	<u>296 850 000</u>	<u>222 105 000</u>
		<u>Financement public</u>	<u>34 500 000</u>	<u>24 200 000</u>
	07.800	- Investissements dans le domaine de l'administration générale	33 300 000	23 000 000
	07.811	- Interventions dans le domaine social	1 200 000	1 200 000
		TOTAL DU CHAPITRE6=	331 350 000	246 305 000
06 07		CHAPITRE 7 : MINISTERE DES AFFAIRES LOCALES ET DE L'ENVIRONNEMENT		
		<u>Investissements directs</u> sans changement	<u>10 028 000</u>	<u>8 550 000</u>
		<u>Financement public</u>	<u>273 411 000</u>	<u>205 239 000</u>
	07.802	- Investissements dans le domaine des services et de l'infrastructure	65 340 000	53 000 000
	07.810	- Interventions dans le domaine économique	131 000 000	85 000 000
	07.823	- Equilibre financier	77 071 000	67 239 000
		TOTAL DU CHAPITRE7 =	283 439 000	213 789 000
06 07		CHAPITRE 12 : MINISTERE DES FINANCES		
		1 - Finances		
		<u>Investissements directs</u> sans changement	<u>75 473 000</u>	<u>43 797 000</u>
		<u>Financement public</u>	<u>102 000 000</u>	<u>78 500 000</u>
	07.810	- Interventions dans le domaine économique	100 000 000	76 500 000
	07.811	- Interventions dans le domaine social	2 000 000	2 000 000
		SOUS TOTAL 1=	177 473 000	122 297 000
06		2 –Domaines de l'Etat et affaires foncières		
		<u>Investissements directs</u> sans changement	<u>9 140 000</u>	<u>2 885 000</u>
		SOUS TOTAL 2 =	9 140 000	2 885 000
		TOTAL CHAPITRE 12 =	186 613 000	125 182 000
07		CHAPITRE13 : MINISTERE DU DEVELOPPEMENT, DE L'INVESTISSEMENT ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE		
		1 - Coopération Internationale		
		<u>Financement public</u>	<u>38 287 000</u>	<u>37 887 000</u>
	07.810	- Interventions dans le domaine économique	1 420 000	1 020 000
	07.821	- Participations	36 867 000	36 867 000
		SOUS TOTAL 1=	38 287 000	37 887 000

Numéros des Parties	Numéros des Articles	DESIGNATION DES CHAPITRES, DES PARTIES ET DES ARTICLES	Montant des Crédits	Numéros des Parties
06		2-Developpement		
07		<u>Investissements directs</u> sans changement	<u>500 000</u>	<u>500 000</u>
	07.810	<u>Financement public</u>	<u>552 533 000</u>	<u>398 844 000</u>
	07.811	- Interventions dans le domaine économique	330 033 000	191 344 000
		- Interventions dans le domaine social	222 500 000	207 500 000
		SOUS TOTAL 2=	553 033 000	399 344 000
		TOTAL DU CHAPITRE 13 =	591 320 000	437 231 000
06		CHAPITRE 14: MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE LA PECHE		
07		1 - Administrations Techniques		
		<u>Investissements directs</u> sans changement	<u>113 605 000</u>	<u>106 321 000</u>
		<u>Financement public</u>	<u>347 096 000</u>	<u>209 906 000</u>
	07.801	- Investissements dans le domaine de l'agriculture et de la pêche	9 260 000	10 560 000
	07.804	- Investissements dans le domaine de Recherche	1 170 000	1 170 000
	07.810	- Interventions dans le domaine économique	207 666 000	189 876 000
	07.811	- Interventions dans le domaine social	129 000 000	8 300 000
		SOUS TOTAL 1 =	460 701 000	316 227 000
06		2 - Commissariats Régionaux du Développement Agricole		
		<u>Investissements directs</u> sans changement	<u>324 151 000</u>	<u>241 517 000</u>
		SOUS TOTAL 2 =	324 151 000	241 517 000
		TOTAL DU CHAPITRE 14 =	784 852 000	557 744 000
06		CHAPITRE 15: MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE		
07		1- Industrie		
		<u>Investissements directs</u> sans changement	<u>3 125 000</u>	<u>14 380 000</u>
		<u>Financement public</u>	<u>56 675 000</u>	<u>57 316 000</u>
	07.810	- Interventions dans le domaine économique	56 675 000	57 316 000
		SOUS TOTAL 1 =	59 800 000	71 696 000
06		2- Commerce		
07		<u>Investissements directs</u> sans changement	<u>2 430 000</u>	<u>1 830 000</u>
		<u>Financement public</u>	<u>5 100 000</u>	<u>4 600 000</u>
	07.810	- Interventions dans le domaine économique	5 100 000	4 600 000
		SOUS TOTAL 2=	7 530 000	6 430 000
		TOTAL DU CHAPITRE 15=	67 330 000	78 126 000
06		CHAPITRE 16: MINSTERE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DES ENERGIES RENOUVELABLES		
07		<u>Investissements directs</u> sans changement	<u>3 663 000</u>	<u>574 000</u>
		<u>Financement public</u>	<u>3 001 000</u>	<u>2 231 000</u>
	07.810	- Interventions dans le domaine économique	3 001 000	2 231 000
		TOTAL DU CHAPITRE 16=	6 664 000	2 805 000
06		CHAPITRE 18: MINISTERE DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT		
07		<u>Investissements directs</u> sans changement	<u>465 000</u>	<u>465 000</u>
		<u>Financement public</u>	<u>67 536 000</u>	<u>56 536 000</u>
	07.802	- Investissements dans le domaine des services et de l'infrastructure	3 357 000	3 357 000
	07.803	- Investissements dans le domaine de l'éducation et de la formation	600 000	600 000
	07.810	- Interventions dans le domaine économique	63 548 000	52 548 000
	07.820	- Remboursement d'emprunts	31 000	31 000
		TOTAL DU CHAPITRE 18 =	68 001 000	57 001 000

En Dinars				
Numéros des Parties	Numéros des Articles	DESIGNATION DES CHAPITRES, DES PARTIES ET DES ARTICLES	Montant des Crédits	Numéros des Parties
06 07	07.804 07.811 07.822	CHAPITRE 19 : MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DE L'HABITAT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
		<u>Investissements directs</u> sans changement	<u>795 535 000</u>	<u>793 335 000</u>
		<u>Financement public</u>	<u>258 300 000</u>	<u>108 300 000</u>
		- Investissements dans le domaine de la recherche	6 000 000	6 000 000
		- Investissements dans le domaine social	250 000 000	100 000 000
		- Prêts	2 300 000	2 300 000
		TOTAL DU CHAPITRE 19 =	1 053 835 000	901 635 000
06 07	07.802 07.820	CHAPITRE 20 : MINISTERE DU TRANSPORT		
		<u>Investissements directs</u> sans changement	<u>1 344 000</u>	<u>1 515 000</u>
		<u>Financement public</u>	<u>244 219 000</u>	<u>135 485 000</u>
		- Investissements dans le domaine des services et de l'infrastructure	209 919 000	101 185 000
		- Remboursement d'emprunts	34 300 000	34 300 000
		TOTAL DU CHAPITRE 20=	245 563 000	137 000 000
07	07.807	CHAPITRE 29:LE CONSEIL SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE		
		<u>Financement public</u>	<u>268 000</u>	<u>90 000</u>
		- Subventions d'investissement au profit des institutions constitutionnelles	268 000	90 000
		TOTAL DU CHAPITRE 29 =	268 000	90 000
07	07.807	CHAPITRE 30: LE TRIBUNAL CONSTITUTIONNEL		
		<u>Financement public</u>	<u>1 622 000</u>	<u>0</u>
		- Subventions d'investissement au profit des institutions constitutionnelles	1 622 000	
		TOTAL DU CHAPITRE 30 =	1 622 000	0
08	08.900	CHAPITRE 33: DEPENSES IMPREVUES ET NON REPARTIES		
		<u>Dépenses de développement imprévues</u>	<u>1 035 123 000</u>	<u>504 123 000</u>
		- Dépenses de développement imprévues	1 035 123 000	504 123 000
		TOTAL DU CHAPITRE 33 =	1 035 123 000	504 123 000
10	10.950 10.951	CHAPITRE 34: DETTE PUBLIQUE		
		<u>Remboursement du principal de la dette publique</u>		<u>4 835 000 000</u>
		- Remboursement du principal de la dette publique intérieure		1 172 000 000
		- Remboursement du principal de la dette publique extérieure		3 663 000 000
		TOTAL DU CHAPITRE 34 =		4 835 000 000
		LES AUTRES CHAPITRES SANS CHANGEMENT		
		TOTAL GENERAL =	6 328 270 000	9 283 147 000

TITRE II
TABLEAU "C ":

Crédits d'engagement et crédits de paiement sur ressources extérieures affectées pour l'année 2017

En Dinars				
N° des Parties	N° des Articles	Désignation des Chapitres et des articles	Crédits d'engagement	Crédits de paiement
		TOUS LES CHAPITRES SANS CHANGEMENT		
		TOTAL GENERAL =	1 093 689 000	673 353 000

Décret gouvernemental n° 2017-1283 du 27 novembre 2017, portant répartition par article des crédits d'engagement et de paiement couverts par des ressources extérieures affectées pour l'année 2016 à l'intérieur de la neuvième partie « dépenses de développement sur ressources extérieures affectées ».

Le chef du gouvernement,

Sur proposition du ministre des finances,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 67-53 du 8 décembre 1967, portant loi organique du budget, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et notamment son article 31,

Vu la loi n° 73-81 du 31 décembre 1973, portant promulgation du code de la comptabilité publique, telle que modifiée ou complétée par les textes subséquents,

Vu la loi n° 2015-53 du 25 décembre 2015, portant loi de finances pour l'année 2016, telle que modifiée par la loi n° 2017-1 du 3 janvier 2017, portant loi de finances complémentaire pour l'année 2016,

Vu le décret gouvernemental n° 2015-2604 du 29 décembre 2015, portant répartition des crédits du budget d'Etat ouvert par la loi n° 2015-53 du 25 décembre 2015, portant loi de finances pour l'année 2016, telle que modifiée par le décret gouvernemental

n° 2017-16 du 12 janvier 2017, portant répartition des crédits du budget de l'Etat ouverts par la loi n° 2017-1 du 3 janvier 2017, portant loi de finances complémentaire pour l'année 2016,

Vu l'arrêté du ministre des finances du 6 octobre 2017, portant augmentation des prévisions des crédits d'engagement et de paiement couverts par des ressources extérieures affectées aux projets et programmes de développement de l'Etat pour l'année 2016.

Prend le décret gouvernemental dont la teneur suit :

Article premier - Les crédits d'engagement et de paiement couverts par des ressources extérieures affectées aux projets et programmes de développement de l'Etat pour l'année 2016, sont répartis par article à l'intérieur de la neuvième partie « dépenses de développement sur ressources extérieures affectées » conformément au tableau annexé au présent décret gouvernemental.

Art. 2 - Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret gouvernemental qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 27 novembre 2017.

Le Chef du Gouvernement

Youssef Chahed

Pour Contresign

Le ministre des finances

Mouhamed Ridha

Chalghoum

TITRE II
Crédits d'engagement et crédits de paiement
Sur ressources extérieures affectées pour l'année 2016

(En dinars)

</

(En dinars)

N° des parties	N° des articles	Désignation des chapitres et des articles	Crédits d'engagement	Crédits de paiement
09		Chapitre 17 : Ministère de l'Équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire		
		<u>Dépenses de développement sur ressources extérieures affectées</u>	<u>1 062 008 000</u>	<u>388 114 000</u>
	09.694	Routes et ponts	839 582 000	259 061 000
	09.698	Protection des villes contre les inondations	22 000 000	25 000 000
	09.701	Habitat	200 426 000	104 053 000
Total du Chapitre 17 =			1 062 008 000	388 114 000
09		Chapitre 18 : Ministère de l'Environnement Et du développement durable		
		<u>Dépenses de développement sur ressources extérieures affectées</u>	<u>21 600 000</u>	<u>13 700 000</u>
	09.802	Investissements dans le domaine des services et de l'infrastructure	21 600 000	13 700 000
Total du Chapitre 18 =			21 600 000	13 700 000
09		Chapitre 19 : Ministère du transport		
		<u>Dépenses de développement sur ressources extérieures affectées</u>	<u>654 081 000</u>	<u>18 791 000</u>
	09.802	Investissements dans le domaine des services et de l'infrastructure	654 081 000	18 791 000
Total du Chapitre 19 =			654 081 000	18 791 000
09		Chapitre 20 : MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE		
		<u>Dépenses de développement sur ressources extérieures affectées</u>		<u>1 500 000</u>
	09.728	Centres culturels		1 500 000
Total du Chapitre 20 =				1 500 000
09		Chapitre 23 : Ministère de la santé		
		<u>1 - Administration Centrale</u>		
		<u>Dépenses de développement sur ressources extérieures affectées</u>	<u>56 442 000</u>	<u>8 470 000</u>
	09.745	Construction, extension et aménagement de l'infrastructure sanitaire universitaire	56 442 000	8 470 000
Sous-total 1 =			56 442 000	8 470 000
Total du Chapitre 23 =			56 442 000	8 470 000
09		Chapitre 25 : Ministère de l'Éducation		
		1- Services Centraux		
		<u>Dépenses de développement sur ressources extérieures affectées</u>	<u>15 885 000</u>	<u>4 739 447</u>
	09.763	Construction et extension des écoles préparatoires	10 935 000	
	09.765	Construction et extension des lycées	4 950 000	
	09.768	Équipements éducatifs		4 739 447
Sous-total 1 =			15 885 000	4 739 447
09		2- Commissariats Régionaux de l'Éducation		
		<u>Dépenses de développement sur ressources extérieures affectées</u>	<u>11 894 900</u>	<u>1 500 000</u>
	09.764	Aménagement des écoles préparatoires	5 960 600	500 000
	09.766	Aménagement des lycées	5 934 300	1 000 000
Sous-total 2 =			11 894 900	1 500 000
Total du Chapitre 25 =			27 779 900	6 239 447

N° des parties	N° des articles	Désignation des chapitres et des articles	Crédits d'engagement	Crédits de paiement
09		Chapitre 26 : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique		
		1- <u>Services Centraux</u>		
		<u>Dépenses de développement sur ressources extérieures affectées</u>	<u>4 460 000</u>	<u>16 000 000</u>
	09.775	Construction et extension des établissements d'enseignement supérieur	850 000	9 491 000
	09.777	Equipement des établissements d'enseignement supérieur	550 000	5 702 000
	09.778	Construction et extension des établissements des œuvres universitaires	2 780 000	665 000
	09.781	Equipement des établissements des œuvres universitaires	280 000	142 000
Sous-total 1 =			4 460 000	16 000 000
09		3- <u>La Recherche Scientifique</u>		
		<u>Dépenses de développement sur ressources extérieures affectées</u>	<u>5 909 000</u>	<u>8 987 692</u>
	09.600	Etudes générales	0	500 000
	09.604	Equipements administratifs	0	243 982
	09.618	Recherches scientifiques générales	5 909 000	8 243 710
Sous-total 3 =			5 909 000	8 987 692
Total du Chapitre 26 =			10 369 000	24 987 692
Total Général =			2 951 117 717	708 227 503

Par arrêté du ministre des finances du 24 octobre 2017.

Madame Nadia Zaghdoudi, inspecteur en chef des services financiers, est chargée des fonctions de chef de centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances à compter du 7 juin 2017.

En application des dispositions de l'article 9 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressée bénéficie du rang et des avantages accordés à un directeur d'administration centrale.

Par arrêté du ministre des finances du 24 octobre 2017.

Les cadres dont les noms suivent, sont chargés des emplois fonctionnels à la direction générale des impôts au ministère des finances, à compter du 7 juin 2017, conformément aux indications du tableau suivant :

Nom et prénom	Grade	Emploi fonctionnel
Samira Trabelsi épouse Ouertani	Conseiller des services publics	Inspecteur de première classe à l'unité de l'inspection des services fiscaux à la direction générale des impôts au ministère des finances avec rang et avantages d'un directeur d'administration centrale.
Leila Mahfoudh épouse Kaanich	Inspecteur en chef des services financiers	Inspecteur de première classe à l'unité de l'inspection des services fiscaux à la direction générale des impôts au ministère des finances avec rang et avantages d'un directeur d'administration centrale.
Mohamed Fadhel Najahi	Inspecteur en chef des services financiers	Directeur de la programmation et de l'évaluation des résultats à l'unité de la programmation, de la coordination et de la conciliation administrative à la direction générale des impôts au ministère des finances.
Youssef Boukeri	Inspecteur en chef des services financiers	Directeur de l'encadrement et de la conciliation administrative à l'unité de la programmation, de la coordination et de la conciliation administrative à la direction générale des impôts au ministère des finances.
Youssef Khlif	Conseiller des services publics	Inspecteur de deuxième classe à l'unité de l'inspection des services fiscaux à la direction générale des impôts au ministère des finances, avec rang et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Ali Gharbi	Inspecteur en chef des services financiers	Auditeur de deuxième classe à la cellule des auditeurs internes à la cellule de l'audit interne et de la qualité à la direction générale des impôts au ministère des finances, avec rang et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.

Par arrêté du ministre des finances du 24 octobre 2017.

Les cadres dont les noms suivent, sont chargés des fonctions de chef de bureau de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, à compter du 7 juin 2017, conformément aux indications du tableau suivant :

Nom et prénom	Grade	Emploi fonctionnel
Chaker Elamri	Inspecteur en chef des services financiers	Chef de bureau de contrôle des impôts de première catégorie à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec indemnités et avantages d'un directeur d'administration centrale.
Sabeh Guesmi	Inspecteur en chef des services financiers	Chef de bureau de contrôle des impôts de première catégorie à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec indemnités et avantages d'un directeur d'administration centrale.

Nom et prénom	Grade	Emploi fonctionnel
Houcine Souilmi	Inspecteur en chef des services financiers	Chef de bureau de contrôle des impôts de deuxième catégorie à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec indemnités et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Aicha Laabidi épouse Henia	Inspecteur en chef des services financiers	Chef de bureau de contrôle des impôts de deuxième catégorie à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec indemnités et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Khaled Jebali	Inspecteur en chef des services financiers	Chef de bureau de contrôle des impôts de deuxième catégorie à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec indemnités et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Abdelwaheb Saidi	Inspecteur en chef des services financiers	Chef de bureau de contrôle des impôts de deuxième catégorie à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec indemnités et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Fethi Bouabid	Inspecteur en chef des services financiers	Chef de bureau de contrôle des impôts de deuxième catégorie à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec indemnités et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Hédi Dkhaili	Inspecteur en chef des services financiers	Chef de bureau de contrôle des impôts de première catégorie à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec indemnités et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Mongi Bouazizi	Inspecteur en chef des services financiers	Chef de bureau de contrôle des impôts de deuxième catégorie à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec indemnités et avantages accordés d'un sous-directeur d'administration centrale.
Ezzedine Zaouka	Inspecteur central des services financiers	Chef de bureau de contrôle des impôts de deuxième catégorie à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec indemnités et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Mohamed Chahbeni	Inspecteur central des services financiers	Chef de bureau de contrôle des impôts de deuxième catégorie à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec indemnités et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Nabil Talbi	Inspecteur central des services financiers	Chef de bureau de contrôle des impôts de deuxième catégorie à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec indemnités et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Naoufel Guissouma	Inspecteur central des services financiers	Chef de bureau de contrôle des impôts de deuxième catégorie à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec indemnités et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Basma Khadhraoui	Inspecteur central des services financiers	Chef de bureau de contrôle des impôts de deuxième catégorie à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec indemnités et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.

Nom et prénom	Grade	Emploi fonctionnel
Faouzi Saiidi	Inspecteur central des services financiers	Chef de bureau de contrôle des impôts de deuxième catégorie à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.
Abdelhamid Ouerghi	Inspecteur central des services financiers,	Chef de bureau de contrôle des impôts de deuxième catégorie à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec indemnités et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Kamel Saghrouni	Inspecteur central des services financiers	Chef de bureau de contrôle des impôts de deuxième catégorie à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec indemnités et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Mohamed Mondher El Bechir	Inspecteur central des services financiers	Chef de bureau de contrôle des impôts de deuxième catégorie à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec indemnités et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Lassaad Machraoui	Inspecteur central des services financiers	Chef de bureau de contrôle des impôts de troisième catégorie à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec indemnités et avantages d'un chef de service d'administration centrale.
Hassen Kacem Essaadi	Inspecteur central des services financiers	Chef de bureau de contrôle des impôts de deuxième catégorie à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec indemnités et avantages d'un chef de service d'administration centrale.
Faleh Abdallah	Inspecteur central des services financiers	Chef de bureau de contrôle des impôts de troisième catégorie à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec indemnités et avantages d'un chef de service d'administration centrale.
Abdelfattah Ghanmi	Inspecteur central des services financiers	Chef de bureau de contrôle des impôts de troisième catégorie à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec indemnités et avantages d'un chef de service d'administration centrale.
Zaier Ghanmi	Inspecteur central des services financiers	Chef de bureau de contrôle des impôts de troisième catégorie à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec indemnités et avantages d'un chef de service d'administration centrale.
Lotfi Abdessamad Ben Darouich	Inspecteur central des services financiers	Chef de bureau de contrôle des impôts de troisième catégorie à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec indemnités et avantages d'un chef de service d'administration centrale.
Fathi Guedri	Administrateur conseiller	Chef de bureau de contrôle des impôts de troisième catégorie à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec indemnités et avantages d'un chef de service d'administration centrale.

Par arrêté du ministre des finances du 24 octobre 2017.

Les cadres dont les noms suivent, sont chargés des fonctions de mandataire aux services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, à compter du 7 juin 2017, conformément aux indications du tableau suivant :

Nom et prénom	Grade	Emploi Fonctionnel
Abdellatif Hajji	Conseiller des services publics	Mandataire de première classe pour diriger la cellule du suivi et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec indemnités et avantages d'un directeur d'administration centrale.
Fathi Badreddine	Inspecteur en chef des services financiers	Mandataire de première classe pour diriger la cellule du suivi et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec indemnités et avantages d'un directeur d'administration centrale.
Aicha Omri	Inspecteur en chef des services financiers	Mandataire de deuxième classe pour diriger la cellule du suivi et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec indemnités et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Sassi Hallem	Inspecteur en chef des services financiers	Mandataire de deuxième classe pour diriger la cellule du suivi et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec indemnités et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Maher Gabsi	Inspecteur en chef des services financiers	Mandataire de deuxième classe pour diriger un groupe de travail chargé du suivi des activités des bureaux à la cellule du suivi et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec rang et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Ameur Ben Khreif	Inspecteur en chef des services financiers	Mandataire de deuxième classe pour diriger un groupe de travail chargé du suivi des activités des bureaux à la cellule du suivi et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec rang et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Ali Ghouailia	Inspecteur central des services financiers	Mandataire de deuxième classe pour diriger la cellule du suivi et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec indemnités et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Habib Hammed	Inspecteur central des services financiers	Mandataire de deuxième classe pour diriger un groupe de travail chargé du suivi des avantages fiscaux à la cellule du suivi et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec rang et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.

Nom et prénom	Grade	Emploi Fonctionnel
Nebil Maatoug	Inspecteur central des services financiers	Mandataire de deuxième classe pour diriger un groupe de travail chargé du suivi des avantages fiscaux à la cellule du suivi et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec rang et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Belgacem Elamirim	Inspecteur central des services financiers	Mandataire de deuxième classe pour diriger un groupe de travail chargé du suivi des activités des bureaux à la cellule du suivi et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec rang et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Foued Cherni	Inspecteur en chef des services financiers	Mandataire de troisième classe pour diriger un groupe de travail chargé du suivi des avantages fiscaux à la cellule du suivi et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec rang et avantages d'un chef de service d'administration centrale.
Mabrouk El Amri	Inspecteur central des services financiers	Mandataire de troisième classe pour diriger un groupe de travail chargé du suivi des activités des bureaux à la cellule du suivi et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec rang et avantages d'un chef de service d'administration centrale.
Lamia Baghdadi épouse Klai	Inspecteur central des services financiers	Mandataire de troisième classe pour diriger un groupe de travail chargé du suivi des activités des bureaux à la cellule du suivi et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec rang et avantages d'un chef de service d'administration centrale.
Rim Ben Ameur épouse Ben Rached	Inspecteur central des services financiers	Mandataire de troisième classe pour diriger un groupe de travail chargé du suivi des activités des bureaux à la cellule du suivi et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec rang et avantages d'un chef de service d'administration centrale.
Mejda Selmi épouse Souid	Inspecteur central des services financiers	Mandataire de troisième classe pour diriger le bureau des recoupements et de la collecte des données à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec rang et avantages d'un chef de service d'administration centrale.
Riadh Nammouchi	Inspecteur central des services financiers	Mandataire de troisième classe pour diriger un groupe de travail chargé du suivi des activités des bureaux à la cellule du suivi et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec rang et avantages d'un chef de service d'administration centrale.
Ezzeddine Chaabeni	Inspecteur central des services financiers	Mandataire de troisième classe pour diriger un groupe de travail chargé du suivi des activités des bureaux à la cellule du suivi et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec rang et avantages d'un chef de service d'administration centrale.

Par arrêté du ministre des finances du 24 octobre 2017.

Les cadres dont les noms suivent, sont chargés des fonctions de mandataire aux services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, à compter du 7 juin 2017, conformément aux indications du tableau suivant :

Nom et Prénom	Grade	Emploi Fonctionnel
Moncef Akremi	Inspecteur général des services financiers	Mandataire de première classe pour diriger la cellule du suivi et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances avec indemnités et avantages d'un directeur d'administration centrale.
Hmaied Hichri	Inspecteur en chef des services financiers	Mandataire de première classe pour diriger la cellule du suivi et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances avec indemnités et avantages d'un directeur d'administration centrale.
Mounir Lahouel	Inspecteur en chef des services financiers	Mandataire de première classe pour diriger la cellule du suivi et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances avec indemnités et avantages d'un directeur d'administration centrale.
Kaouther Jalled épouse Kerkeni	Inspecteur en chef des services financiers	Mandataire de première classe pour diriger la cellule du suivi et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances avec indemnités et des avantages d'un directeur d'administration centrale.
Habib Belghouthi	Inspecteur en chef des services financiers	Mandataire de deuxième classe pour diriger un groupe de travail chargé du suivi des avantages fiscaux à la cellule du suivi et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances avec rang et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Mohamed Amemi	Inspecteur en chef des services financiers	Mandataire de deuxième classe pour diriger un groupe de travail chargé du suivi des activités des bureaux à la cellule du suivi et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances avec rang et des avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Ahmed Ben Marzouk	Inspecteur en chef des services financiers	Mandataire de deuxième classe pour diriger un groupe de travail chargé du suivi des avantages fiscaux à la cellule du suivi et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances avec rang et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Neji Radhouani	Inspecteur en chef des services financiers	Mandataire de deuxième classe pour diriger la cellule du suivi et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances avec indemnités et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Houcine Issaoui	Inspecteur en chef des services financiers	Mandataire de deuxième classe pour diriger la cellule du suivi et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances avec indemnités et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Selma Boukhari épouse Ben Zayed	Inspecteur en chef des services financiers	Mandataire de deuxième classe pour diriger la cellule du suivi et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances avec indemnités et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.

Nom et Prénom	Grade	Emploi Fonctionnel
Najet Messaoudi épouse Ajem	Inspecteur en chef des services financiers	Mandataire de deuxième classe pour diriger un groupe de travail chargé du suivi des avantages fiscaux à la cellule du suivi et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances avec rang et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Hassen Gharbi	Inspecteur central des services financiers	Mandataire de deuxième classe pour diriger un groupe de travail chargé du suivi des activités des bureaux à la cellule du suivi et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances avec rang et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Hamdi Khemiri	Inspecteur central des services financiers	Mandataire de deuxième classe pour diriger la cellule du suivi et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances avec indemnités et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Saida Djelassi épouse Lakhdhar	Inspecteur central des services financiers	Mandataire de deuxième classe pour diriger la cellule du suivi et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances avec indemnités et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Anissa Hragua épouse Hedhli	Inspecteur central des services financiers	Mandataire de deuxième classe pour diriger un groupe de travail chargé du suivi des activités des bureaux à la cellule du suivi et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances avec rang et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Kamel Ghribi	Inspecteur central des services financiers	Mandataire de deuxième classe pour diriger un groupe de travail chargé du suivi des activités des bureaux à la cellule du suivi et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances avec rang et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Ahlem Elfrigui	Inspecteur central des services financiers	Mandataire de deuxième classe pour diriger un groupe de travail chargé du suivi des avantages fiscaux à la cellule du suivi et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances avec rang et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Mounir Boujne	Administrateur conseiller	Mandataire de deuxième classe pour diriger un groupe de travail chargé du suivi des avantages fiscaux à la cellule du suivi et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances avec rang et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Bechir Kachti	Inspecteur central des services financiers	Mandataire de deuxième classe pour diriger un groupe de travail chargé du suivi des avantages fiscaux à la cellule du suivi et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances avec rang et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Nafti Elbaier	Inspecteur central des services financiers	Mandataire de deuxième classe pour diriger la cellule du suivi et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances avec indemnités et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.

Par arrêté du ministre des finances du 24 octobre 2017.

Les cadres dont les noms suivent, sont chargés des fonctions de rapporteur à la direction générale des impôts au ministère des finances, à compter du 7 juin 2017, conformément aux indications du tableau suivant :

Nom et prénom	Grade	Emploi fonctionnel
Taher Chemlali	Inspecteur général des services financiers	Rapporteur de première classe pour diriger la cellule de la gestion du contentieux fiscal au stade de la cassation à l'unité du contentieux fiscal et de la conciliation juridictionnelle à la direction générale des impôts au ministère des finances avec rang et avantages d'un directeur d'administration centrale.
Zouhaier Zrida	Inspecteur en chef des services financiers	Rapporteur de deuxième classe à la cellule de la conciliation et du contentieux fiscal à l'unité du contrôle national et des enquêtes fiscales à la direction générale des impôts au ministère des finances avec rang et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Farhat Bouzamita	Inspecteur en chef des services financiers	Rapporteur de deuxième classe pour diriger un groupe de travail chargé de la conciliation et du contentieux fiscal à la cellule du suivi et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances avec rang et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Lotfi Jouani	Inspecteur en chef des services financiers	Rapporteur de deuxième classe pour diriger un groupe de travail chargé de la conciliation et du contentieux fiscal à la cellule du suivi et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances avec rang et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Faouzi Gabsi	Inspecteur en chef des services financiers	Rapporteur de deuxième classe pour diriger un groupe de travail chargé de la conciliation et du contentieux fiscal à la cellule du suivi et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances avec rang et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Mohamed Trabelsi	Inspecteur central des services financiers	Rapporteur de deuxième classe pour diriger un groupe de travail chargé de la conciliation et du contentieux fiscal à la cellule du suivi et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances avec rang et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Olfa Chaouachi épouse Abdrabbah	Inspecteur central des services financiers	Rapporteur de deuxième classe pour diriger un groupe de travail chargé de la conciliation et du contentieux fiscal à la cellule du suivi et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances avec rang et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Zina Harzi épouse Ben Henia	Inspecteur central des services financiers	Rapporteur de troisième classe pour diriger un groupe de travail chargé de la conciliation et du contentieux fiscal à la cellule du suivi et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances avec rang et avantages d'un chef de service d'administration centrale.
Houda Maaroufi	Inspecteur central des services financiers	Rapporteur de troisième classe pour diriger un groupe de travail chargé de la conciliation et du contentieux fiscal à la cellule du suivi et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances avec rang et avantages d'un chef de service d'administration centrale.

Nom et prénom	Grade	Emploi fonctionnel
Samia Zitoun	Inspecteur central des services financiers	Rapporteur de troisième classe pour diriger un groupe de travail chargé de la conciliation et du contentieux fiscal à la cellule du suivi et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances avec rang et avantages d'un chef de service d'administration centrale.
Ahlem Bougarra	Inspecteur central des services financiers	Rapporteur de troisième classe pour diriger un groupe de travail chargé de la conciliation et du contentieux fiscal à la cellule du suivi et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances avec rang et avantages d'un chef de service d'administration centrale.
Sonia Ouni	Inspecteur central des services financiers	Rapporteur de troisième classe pour diriger un groupe de travail chargé de la conciliation et du contentieux fiscal à la cellule du suivi et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances avec rang et avantages d'un chef de service d'administration centrale.
Fatma Lachiheb	Inspecteur central des services financiers	Rapporteur de troisième classe pour diriger un groupe de travail chargé de la conciliation et du contentieux fiscal à la cellule du suivi et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances avec rang et avantages d'un chef de service d'administration centrale.
Nabil Ghilani	Inspecteur central des services financiers	Rapporteur de troisième classe pour diriger un groupe de travail chargé de la conciliation et du contentieux fiscal à la cellule du suivi et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances avec rang et avantages d'un chef de service d'administration centrale.
Samir Zaabaoui	Inspecteur central des services financiers	Rapporteur de troisième classe pour diriger un groupe de travail chargé de la conciliation et du contentieux fiscal à la cellule du suivi et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances avec rang et avantages d'un chef de service d'administration centrale.

Par arrêté du ministre des finances du 24 octobre 2017.

Les cadres dont les noms suivent, sont chargés des fonctions de vérificateur à la direction générale des impôts au ministère des finances, à compter du 7 juin 2017, conformément aux indications du tableau suivant :

Nom et prénom	Grade	Emploi fonctionnel
Khmaies Abdellaoui	Inspecteur en chef des services financiers	Vérificateur de première classe pour diriger la cellule du contrôle et du contentieux fiscal à la direction des grandes entreprises relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances avec rang et avantages d'un directeur d'administration centrale.
Ali Issaoui	Inspecteur en chef des services financiers	Vérificateur de première classe pour diriger la cellule de la vérification fiscale à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances avec indemnités et avantages d'un directeur d'administration centrale.
Houda Bouammoud	Inspecteur en chef des services financiers	Vérificateur de première classe pour diriger la cellule de la vérification fiscale à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances avec indemnités et avantages d'un directeur d'administration centrale.
Zouhaier Friji	Inspecteur en chef des services financiers	Vérificateur de deuxième classe à la cellule de la vérification fiscale à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances avec rang et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.

Nom et prénom	Grade	Emploi fonctionnel
Mohamed Annebi	Inspecteur en chef des services financiers	Vérificateur de deuxième classe à la cellule de la vérification fiscale à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances avec rang et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Ali Mahdhi	Inspecteur central des services financiers	Vérificateur de deuxième classe à la cellule de la vérification fiscale à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances avec rang et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Taoufik Laameri	Inspecteur central des services financiers	Vérificateur de deuxième classe à la cellule de la vérification fiscale à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances avec rang et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Noureddine Khoueldi	Inspecteur central des services financiers	Vérificateur de deuxième classe à la cellule de la vérification fiscale à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances avec rang et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Mohamed Bennasr	Inspecteur central des services financiers	Vérificateur de deuxième classe à la cellule de la vérification fiscale à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances avec rang et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Zied Salhi	Inspecteur central des services financiers	Vérificateur de deuxième classe pour diriger la cellule de la vérification fiscale à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances avec indemnités et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Salah El Kouz	Inspecteur central des services financiers	Vérificateur de deuxième classe pour diriger la cellule de la vérification fiscale à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances avec indemnités et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Amor Chouaibii	Inspecteur central des services financiers	Vérificateur de deuxième classe pour diriger la cellule de la vérification fiscale à un centre régional de contrôle des impôts au ministère des finances relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts avec indemnités et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Jamila Fadhlouli	Inspecteur central des services financiers	Vérificateur de troisième classe à la cellule de la vérification fiscale à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances avec rang et avantages d'un chef de service d'administration centrale.
Walid Jemaii	Inspecteur en chef des services financiers	Vérificateur de troisième classe à la cellule de la vérification fiscale à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances avec rang et avantages d'un chef de service d'administration centrale.
Faten Rahoui	Inspecteur central des services financiers	Vérificateur de troisième classe à la cellule de la vérification fiscale à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances avec rang et avantages d'un chef de service d'administration centrale.
Nabil Hammami	Inspecteur central des services financiers	Vérificateur de troisième classe à la cellule de la vérification fiscale à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances avec rang et avantages d'un chef de service d'administration centrale.
Abdelwahed Saghraoui	inspecteur central des services financiers	Vérificateur de troisième classe à la cellule de vérification fiscale à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances avec rang et avantages d'un chef de service d'administration centrale

Par arrêté du ministre des finances du 24 octobre 2017.

Les cadres dont les noms suivent, sont chargés des fonctions de vérificateur à la direction générale des impôts au ministère des finances, à compter du 7 juin 2017, conformément aux indications du tableau suivant :

Nom et prénom	Grade	Emploi fonctionnel
Anis Marzouk	Inspecteur en chef des services financiers	Vérificateur de deuxième classe à la cellule des enquêtes et de la lutte contre l'évasion fiscale à l'unité du contrôle national et des enquêtes fiscales à la direction générale des impôts au ministère des finances avec rang et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Sami Ben Ayed	Inspecteur en chef des services financiers	Vérificateur de deuxième classe à la cellule des enquêtes et de la lutte contre l'évasion fiscale à l'unité du contrôle national et des enquêtes fiscales à la direction générale des impôts au ministère des finances avec rang et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Mohsen Sfaxi	Inspecteur en chef des services financiers	Vérificateur de deuxième classe à la cellule des enquêtes et de la lutte contre l'évasion fiscale à l'unité du contrôle national et des enquêtes fiscales à la direction générale des impôts au ministère des finances avec rang et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Mohamed Naceur Azaiez	Inspecteur en chef des services financiers	Vérificateur de deuxième classe à la cellule du contrôle fiscal à l'unité du contrôle national et des enquêtes fiscales à la direction générale des impôts au ministère des finances avec rang et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Mohamed Bilel Kallel	Inspecteur en chef des services financiers	Vérificateur de deuxième classe à la cellule du contrôle fiscal à l'unité du contrôle national et des enquêtes fiscales à la direction générale des impôts au ministère des finances avec rang et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Taoufik Boubaker	Inspecteur en chef des services financiers	Vérificateur de deuxième classe à la cellule de la vérification fiscale à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances avec rang et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Fathi Ouchi	Inspecteur central des services financiers	Vérificateur de deuxième classe à la cellule de la vérification fiscale à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances avec rang et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Abdallah Youssfi	Inspecteur central des services financiers	Vérificateur de deuxième classe à la cellule de la vérification fiscale à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances avec rang et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Lassad Laouini	Inspecteur central des services financiers	Vérificateur de deuxième classe à la cellule du contrôle fiscal à l'unité du contrôle national et des enquêtes fiscales à la direction générale des impôts au ministère des finances avec rang et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Aljia Maalaoui	Inspecteur central des services financiers	Vérificateur de deuxième classe à la cellule de la vérification fiscale à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances avec rang et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Slaheddine Ghazouani	Inspecteur central des services financiers	Vérificateur de deuxième classe à la cellule de la vérification fiscale à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances avec rang et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Ali Laabidi	Inspecteur central des services financiers	Vérificateur de deuxième classe à la cellule de la vérification fiscale à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances avec rang et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Moncef Hafsouni	Inspecteur central des services financiers	Vérificateur de deuxième classe pour diriger la cellule de la vérification fiscale à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances avec rang et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.

Nom et prénom	Grade	Emploi fonctionnel
Najet Helali épouse Nasri	Inspecteur central des services financiers	Vérificateur de deuxième classe pour diriger la cellule de la vérification fiscale à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances avec indemnités et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Mohamed Hédi Laabidi	Inspecteur central des services financiers	Vérificateur de deuxième classe pour diriger la cellule de la vérification fiscale à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances avec indemnités et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Slim Karoui	Inspecteur central des services financiers	Vérificateur de troisième classe à la cellule de la vérification fiscale à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances avec rang et avantages d'un chef de service d'administration centrale.

MINISTERE DU COMMERCE

Par décret gouvernemental n° 2017-1284 du 23 novembre 2017.

Monsieur Farhat Ouerghemi, inspecteur en chef du contrôle économique, est chargé des fonctions de directeur général de la cellule centrale de gouvernance au ministère du commerce.

Par décret gouvernemental n° 2017-1285 du 23 novembre 2017.

Monsieur Mohamed Cheikh Rouhou, inspecteur général de contrôle économique, est désigné rapporteur général auprès du conseil de la concurrence.

En application des dispositions de l'article 17 du décret n° 2006-477 du 15 février 2006, l'intéressé bénéficie des avantages de directeur général d'administration centrale.

Par décret gouvernemental n° 2017-1286 du 23 novembre 2017.

Madame Boutheina Adib, conseiller des services publics, est désignée rapporteur auprès du conseil de la concurrence.

En application des dispositions de l'article 17 du décret n° 2006-477 du 15 février 2006, l'intéressée bénéficie des avantages de directeur général d'administration centrale.

Par décret gouvernemental n° 2017-1287 du 23 novembre 2017.

Monsieur Sofien Tarmiz, inspecteur en chef du contrôle économique, est désigné rapporteur auprès du conseil de la concurrence.

En application des dispositions de l'article 17 du décret n° 2006-477 du 15 février 2006, l'intéressé bénéficie des avantages de directeur général d'administration centrale.

Par décret gouvernemental n° 2017-1288 du 23 novembre 2017.

Sont chargés des fonctions de directeur régional du commerce au ministère du commerce, Messieurs et Madame :

Nom et prénom	Grade	Fonction actuelle	Nouvelle fonction
Mohamed Hédi Linoubli	Inspecteur général du contrôle économique	Directeur régional du commerce de Ben Arous	Directeur régional du commerce de Tunis
Yosri Damergi	Ingénieur général	Directeur régional du commerce de Sfax	Directeur régional du commerce de Nabeul

Nom et prénom	Grade	Fonction actuelle	Nouvelle fonction
Ahmed Mathlouthi	Inspecteur en chef du contrôle économique	Directeur d'administration centrale à l'unité de compensation des produits de base	Directeur régional du commerce de Sousse
Samira Hmida épouse Fradj	Inspecteur général du contrôle économique	Directeur régional du commerce de Sousse	Directeur régional du commerce de Mahdia

En application de l'article 2 du décret n° 2009-76 du 13 janvier 2009, est attribué aux intéressés, rang et attributions de directeur général d'administration centrale.

Par décret gouvernemental n° 2017-1289 du 23 novembre 2017.

Est mis fin à la nomination de Monsieur Mohamed Oussama Alioua, en qualité de chargé de mission au cabinet du ministre du commerce, à compter du 16 août 2017.

Par décret gouvernemental n° 2017-1290 du 23 novembre 2017.

Est mis fin à la nomination de Madame Lamia Ben Mime épouse Ezzoug, conseiller à la cour des comptes, en qualité de chargé de mission au cabinet du ministre du commerce, à compter du 1^{er} octobre 2017.

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE**

Par décret gouvernemental n° 2017-1291 du 23 novembre 2017.

Monsieur Chedly Abdelli, professeur de l'enseignement supérieur, est chargé des fonctions de directeur général de l'agence nationale de promotion de la recherche scientifique, à compter du 1^{er} novembre 2017.

Par décret gouvernemental n° 2017-1292 du 23 novembre 2017.

Monsieur Maher Kassab, professeur de l'enseignement supérieur, est chargé des fonctions de directeur général de l'enseignement supérieur au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, à compter du 9 octobre 2017.

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DES RESSOURCES HYDRAULIQUES
ET DE LA PECHE**

Par arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche du 19 octobre 2017.

Monsieur Mohamed Aouadi, ingénieur principal, est chargé des fonctions de chef de division de l'hydraulique et de l'équipement rural au commissariat régional au développement agricole de Jendouba.

En application des dispositions de l'article 20 du décret n° 89-832 du 29 juin 1989, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un directeur d'administration centrale.

Par arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche du 23 octobre 2017.

Mademoiselle Hadia Hmissi, ingénieur principal, est chargée des fonctions de chef d'arrondissement des statistiques agricoles au commissariat régional au développement agricole de l'Ariana.

En application des dispositions de l'article 20 du décret n° 89-832 du 29 juin 1989, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche du 19 octobre 2017.

Monsieur Nasreddine Chehaibi, ingénieur en chef, est chargé des fonctions de chef d'arrondissement de la maintenance des équipements hydrauliques au commissariat régional au développement agricole de Manouba.

En application des dispositions de l'article 20 du décret n° 89-832 du 29 juin 1989, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche du 19 octobre 2017.

Monsieur Ammar Ferchichi, ingénieur principal, est chargé des fonctions de chef de service à l'arrondissement de la maintenance des équipements hydrauliques au commissariat régional au développement agricole de Jendouba.

Par arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche et du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 28 novembre 2017.

Les candidats dont les noms suivent, sont nommés assistants hospitalo-universitaires en médecine vétérinaire, à compter du 28 juillet 2017, et ce, conformément aux indications du tableau suivant :

Nom et prénom	Discipline	Affectation
Moez Mhadhbi	Parasitologie, maladies parasitaires et zoologie appliquée	Ecole nationale de médecine vétérinaire de Sidi Thabet
Zeyneb Gharbi	Sémiologie et pathologie médicale des équidés et des carnivores domestiques et législation vétérinaire	
Rim Lahmar Mahjouba	Pharmacie Toxicologie	
Tarek Mahjoub	Physique et chimie biologiques et médicales	
Hela Yaich Abid	Alimentation	
Imen Abdennebi	Histologie anatomie pathologique	
Ines Njeh	Biologie marine, aquaculture et ichtyo pathologie	

**MINISTERE DE L'EQUIPEMENT,
DE L'HABITAT ET DE
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

Par décret gouvernemental n° 2017-1293 du 23 novembre 2017.

Monsieur Kamel Doukh, ingénieur général, est chargé des fonctions de directeur général de l'aménagement du territoire au ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire, à compter du 1^{er} novembre 2017.

Par décret gouvernemental n° 2017-1294 du 23 novembre 2017.

Madame Fatma Bahloul épouse Jomni, ingénieur général, est chargée des fonctions de directeur général de l'agence urbaine du Grand Tunis relevant du ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire, à compter du 1^{er} décembre 2017.

Par arrêté du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 24 octobre 2017.

Monsieur Sami Hamrouni, ingénieur en chef est chargé des fonctions de sous-directeur des ponts et chaussées à la direction régionale de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du Kef, à compter du 21 août 2017.

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

**Liste des agents à promouvoir au grade
secrétaire d'administration au titre de
l'année 2015**

- Sayeh Najoua épouse Naccach.

**MINISTERE DES TECHNOLOGIES
DE LA COMMUNICATION
ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE**

Par décret gouvernemental n° 2017-1295 du 23 novembre 2017.

Monsieur Adel Bouhoula est nommé directeur général du centre national de l'informatique, et ce, à partir du 23 octobre 2017.

MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES

Par décret gouvernemental n° 2017-1296 du 23 novembre 2017.

Monsieur Mohamed Idris, professeur de l'enseignement supérieur, est nommé chargé de mission au cabinet du ministre des affaires culturelles, à compter du 12 octobre 2017.

Par décret gouvernemental n° 2017-1297 du 23 novembre 2017.

Monsieur Khaled Azek, conseiller culturel en chef, est nommé chargé de mission au cabinet du ministre des affaires culturelles, à compter du 12 octobre 2017.

Par décret gouvernemental n° 2017-1298 du 23 novembre 2017.

Monsieur Samir Zguaya, professeur principal hors classe d'animation culturelle, est chargé des fonctions de directeur général des arts scéniques et des arts audio-visuels au ministère des affaires culturelles.

Par décret gouvernemental n° 2017-1299 du 23 novembre 2017.

Madame Mounira Ben Halima, conseiller culturel, est chargée des fonctions de directeur général de l'action culturelle au ministère des affaires culturelles.

MINISTERE DU TRANSPORT

Par décret gouvernemental n° 2017-1300 du 23 novembre 2017.

Monsieur Moez Lidinallah Abdessalem, administrateur en chef, est chargé des fonctions de directeur général des affaires administratives, financières et des moyens généraux au ministère du transport, à compter du 1^{er} novembre 2017.

Par décret gouvernemental n° 2017-1301 du 23 novembre 2017.

Est mis fin à la nomination de Monsieur Habib Mekki, administrateur en chef, en qualité de chargé de mission au cabinet du ministre du transport, à compter du 3 juillet 2017.

Par arrêté du ministre du transport du 23 octobre 2017.

Monsieur Ahmed Ameer, ingénieur en chef, est chargé des fonctions de directeur régional du transport du gouvernorat de Mahdia.

En application des dispositions de l'article 2 du décret n° 2008-1684 du 22 avril 2008, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages alloués à un directeur d'administration centrale.

Par arrêté du ministre du transport du 23 octobre 2017.

Monsieur Sadok Harguem, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de sous-directeur des études et du développement à la direction générale du transport maritime et des ports maritimes de commerce au ministère du transport.

Par arrêté du ministre du transport du 3 novembre 2017.

Madame Zeineb Ben Taher née Dahmani, gestionnaire conseiller de documents et d'archives, est chargée des fonctions de sous-directeur de la gestion des documents administratifs à la direction générale des affaires juridiques, du contentieux et de la gestion des documents et des archives au ministère du transport.

Par arrêté du ministre du transport du 3 novembre 2017.

Monsieur Ridha Jelassi, analyste central, est chargé des fonctions de chef de service des études économiques à la direction générale de l'aviation civile au ministère du transport.

**MINISTERE DES AFFAIRES
DE LA JEUNESSE ET DU SPORT**

Par décret gouvernemental n° 2017-1302 du 23 novembre 2017.

Monsieur Abdelkhalek Ezzahi, inspecteur principal de la jeunesse et de l'enfance, est chargé des fonctions de directeur général du centre national de formation et de recyclage des cadres de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique au ministère des affaires de la jeunesse et du sport.

**MINISTERE DE LA FEMME, DE
LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE**

Par arrêté de la ministre de la femme, de la famille et de l'enfance du 28 novembre 2017.

Madame Ounissa Arfa, professeur principal émérite, est chargée des fonctions de délégué régional des affaires de la femme, de la famille et de l'enfance à Siliana, et ce, à compter du 1^{er} octobre 2017.

En application du décret n° 2013-4063 du 16 septembre 2013, l'intéressée bénéficie des indemnités et des avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par arrêté de la ministre de la femme, de la famille et de l'enfance du 28 novembre 2017.

Mademoiselle Fatma Mlayah, conseiller des services publics, est chargée des fonctions de délégué régional des affaires de la femme, de la famille et de l'enfance à Tataouine, et ce, à compter du 1^{er} octobre 2017.

En application du décret n° 2013-4063 du 16 septembre 2013, l'intéressée bénéficie des indemnités et des avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par arrêté de la ministre de la femme, de la famille et de l'enfance du 28 novembre 2017.

Madame Henia Nsiri, administrateur conseiller, est chargée des fonctions de délégué régional des affaires de la femme, de la famille et de l'enfance à Sidi Bouzid, et ce, à compter du 1^{er} octobre 2017.

En application du décret n° 2013-4063 du 16 septembre 2013, l'intéressée bénéficie des indemnités et des avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par arrêté de la ministre de la femme, de la famille et de l'enfance du 28 novembre 2017.

Monsieur Fethi Zinaoui, professeur principal émérite, est chargé des fonctions de sous-directeur des services spécifiques au commissariat régional des affaires de la femme et de la famille à Siliana.

**MINISTERE DES RELATIONS AVEC LES
INSTANCES CONSTITUTIONNELLES ET
LA SOCIETE CIVILE ET DES DROITS
DE L'HOMME**

Par décret gouvernemental n° 2017-1303 du 23 novembre 2017.

Monsieur Mohamed Ali Khaldi, administrateur en chef, est chargé des fonctions de directeur général des droits de l'Homme au ministère des relations avec les instances constitutionnelles et la société civile et des droits de l'Homme, à compter du 1^{er} octobre 2017.

**MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT
ET DES AFFAIRES FONCIERES**

Par arrêté du ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncière du 24 octobre 2017.

Madame Houda Khorchani, ingénieur en chef, est chargée des fonctions de directeur des opérations foncières à la direction régionale des domaines de l'Etat et des affaires foncières de Médenine au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Par arrêté du ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncière du 24 octobre 2017.

Madame Basma Ftirich, administrateur conseiller des domaines de l'Etat et des affaires foncières, est chargée des fonctions de sous-directeur de l'apurement foncier à la direction régionale des domaines de l'Etat et des affaires foncières de Gabès au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Par arrêté du ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncière du 23 octobre 2017.

Mademoiselle Meriem Azaiez, ingénieur principal, est chargée des fonctions de chef de service de développement des projets à la direction générale de l'organisation, des méthodes et de l'informatique au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Par arrêté du ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncière du 24 octobre 2017.

Monsieur Fethi Bousetta, ingénieur principal, est chargé des fonctions de chef de service des expertises à la direction régionale des domaines de l'Etat et des affaires foncières de Gabès au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Par arrêté du ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncière du 24 octobre 2017.

Monsieur Nizar Jeboui, ingénieur principal, est chargé des fonctions de chef de service des expertises à la direction régionale des domaines de l'Etat et des affaires foncières de Kébili au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Par arrêté du ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncière du 24 octobre 2017.

Monsieur Bacha Bahloul, ingénieur principal, est chargé des fonctions de chef de service des expertises à la direction régionale des domaines de l'Etat et des affaires foncières du Kef au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Par arrêté du ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncière du 25 octobre 2017.

Les ingénieurs en chef dont les noms suivent, sont nommés au grade d'ingénieur général appartenant au corps commun des ingénieurs des administrations publiques au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières :

- Monsieur Ali Taher Moula,
- Monsieur Mounir Alibi.

Par arrêté du ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncière du 25 octobre 2017.

Les administrateurs conseillers des domaines de l'Etat et des affaires foncières dont les noms suivent, sont nommés au grade d'administrateur en chef des domaines de l'Etat et des affaires foncières au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières :

- Monsieur Ridha Jbeli,
- Madame Boutheina Ayari,
- Mademoiselle Wided Sfar,
- Madame Rim Jemai,
- Madame Leila Lengliz.
- Madame Leila Ben Malek,
- Madame Noura Taboubi,
- Monsieur Mohamed Aymen Fekih,
- Madame Hayet Haj Hassine,
- Monsieur Taher Manai.

مجلة الطرقات
ونصوصها التطبيقية

2017

الثلث، 25,000 د

ردم ك، 9 - 216 - 39 - 9973 - 978

منشورات المطبعة الرسمية للجمهورية التونسية



منشورات : 2017

ردم ك 9-216-39-9973-978

الحجم : 13 X 20

الثلث : 25,000 د

Edition : 2017

I S B N : 978-9973-39-220-6

Format : 20 X 13

Prix : 25,000 D

CODE DE LA ROUTE
ET SES TEXTES D'APPLICATION

2017



ISBN : 978 - 9973 - 39 - 220 - 6

Prix : 25^d,000



Publications de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne

* Ces publications ne sont pas assujetties à la T.V.A.

* Plus 500 millimes (timbre fiscal) pour chaque facture émise.

* لا تخضع هذه المنشورات للأداء على القيمة المضافة.

* يضاف إلى الثلث 500 مليم (طابع جبائي) على كل فوترة.

مجلة البريد

2017

الثلث : 5,000 د

ردم ك : 4 - 208 - 39 - 9973 - 978

منشورات المطبعة الرسمية للجمهورية التونسية



منشورات : 2017

ردم ك : 4 - 208 - 39 - 9973 - 978

الحجم : 13 X 20

الثلث : 5,000 د

Edition : 2017

I S B N : 978-9973-39-208-4

Format : 20 X 13

Prix : 5,000 D

CODE DE LA POSTE

2017



ISBN : 978 - 9973 - 39 - 208 - 4

Prix : 5^d.000



Publications de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne

* Ces publications ne sont pas assujetties à la T.V.A.

* Plus 500 millimes (timbre fiscal) pour chaque facture émise.

* لا تخضع هذه المنشورات للأداء على القيمة المضافة.

* يضاف إلى الثلث 500 مليم (طابع جبائي) على كل فوترة.



L'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne

En Ligne



le site web de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne est entré en ligne le 22 Janvier 2009 sous l'adresse suivante : ***www.iort.gov.tn***

Le site web fonctionne en trois langues arabe, anglaise et française et permet à l'utilisateur de consulter en temps réel :

- le Journal Officiel des lois, décrets et arrêtés depuis l'année 1956,
- le Journal Officiel des annonces légales ,réglementaires et judiciaires,
- le Journal Officiel du Tribunal Immobilier,
- les Codes juridiques

Le site web permet à son utilisateur sur sa demande de bénéficier de la prestation « insertion des annonces légales et réglementaires » sur CD à travers des modèles préétablis figurant dans le site.



A BONNEMENT

au Journal Officiel de la République Tunisienne

Lois, Décrets et Arrêts

Pour l'acquisition de votre abonnement au Journal Officiel :

Contactez le siège de l'Imprimerie Officielle, avenue Farhat Hached, 2098 Radès -
Tél. : 71.434.211 ou l'un des bureaux de vente ci-après :

- * 1000 - Tunis** : 1 rue Hannon - Tél. : 71.329.637
- * 1002 - Lafayette** : 18 rue d'Irak - Tél. : 71.842.661 - Fax : 71.844.002
- * 4000 - Sousse** : Cité C.N.R.P.S rue Rabat – Tél. : (73) 225.495
- * 3051 - Sfax** : Merkez El Alia, route El Aïn, Km 2.2 Sfax - Tél. : (74) 460.422

Le paiement se fera en espèces ou par chèques ou par virement postal ou bancaire au nom de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne à l'un des comptes ci-après :

Tunis :

C.C.P. N° 17. 001 00000000 61015 - 85
S.T.B. : Thameur 10.000.0000576088.788.79
B.N.A. : Tunis 03. 000 0100115006046 - 07
U.I.B. : Agence Afrique 12 001 000 35 00 701 004/30
A.T.B. : Agence Mégrine 01.100.028 1104 2433 87 90
Attijari bank (Liberté) : 04 1020 024047001997 - 74
B.I.A..T. (Mégrine) : 08 2030 005230 000028 - 29
Attijari bank (Radès) : 04. 1000 094047001039 - 69

Sousse :

S.T.B. : 10 609 089 1004125 788 66

Sfax :

B.I.A.T. : 08 70300044 30 000018 - 67

Prix du numéro du J.O.R.T de l'année en cours

Edition originale : 1,500 dinars + 1% F.O.D.E.C.

Traduction : 2,100 dinars + 1% F.O.D.E.C.

Frais d'envoi en sus